



Fédération  
Entraide Protestante



Actes du  
**Colloque européen**  
**« Asile et immigration en Europe :  
responsabilités et engagements »**

**1 -2 fév. 2013**

Armée du Salut - Palais de la Femme  
94, rue de Charonne, **Paris 11<sup>ème</sup>**



Fédération  
Entraide Protestante



## Le Palais de la Femme

Un lieu magnifique géré par l'Armée du Salut, qui accueille des femmes seules en situation de précarité.





# Sommaire

<b>Présentation de la problématique :</b> « Asile et immigration en Europe : responsabilités et engagements »	<b>p 4</b>
<b>Ouverture, Jean Fontanieu,</b> secrétaire général de la FEP	<b>p 5</b>
<b>Allemagne</b>	
<b>Ines Fischer,</b> pasteure, association Flüchtlingsrat Baden-Württemberg	<b>p 8</b>
<b>Katrin Hatzinger,</b> directrice du bureau de l'Église évangélique d'Allemagne (EKD) à Bruxelles, rédactrice de la revue <i>EKD - info Europe</i> , membre de la Commission migration et intégration du conseil de l'EKD	<b>p 11</b>
<b>Belgique</b>	
<b>Mauro Sbolgi,</b> administrateur délégué du Service international de recherche, d'éducation et d'action sociale (SIREAS)	<b>p 16</b>
<b>Espagne</b>	
<b>Alfredo Abad,</b> pasteur, ex secrétaire général de la Commission espagnole d'aide aux réfugiés	<b>p 19</b>
<b>Esther Ruiz,</b> pasteure et présidente de l'Association sociale protestante de Madrid	<b>p 21</b>
<b>France</b>	
<b>Sarah Belaïsch,</b> responsable des commissions à La Cimade	<b>p 24</b>
<b>Charles George,</b> bénévole à la Fraternité de Nîmes, psychothérapeute et	
<b>Friderun Nolte,</b> présidente de la Fraternité de Nîmes	<b>p 26</b>
<b>Italie</b>	
<b>Silvia Zerbinati,</b> assistante sociale, membre de la commission de travail « Etre Église ensemble » de la Fédération des Églises protestantes d'Italie	<b>p 29</b>
<b>Norvège</b>	
<b>Sven Thore Kloster,</b> conseiller de l'Église de Norvège pour les questions interreligieuses et de migration	<b>p 32</b>
<b>Serbie</b>	
<b>Robert Bu,</b> directeur adjoint de l'Organisation humanitaire œcuménique de Serbie	<b>p 35</b>
<b>Suisse</b>	
<b>Simone Prodolliet,</b> cheffe du Secrétariat de la commission fédérale pour les questions de migration	<b>p 39</b>
<b>Diane Barraud,</b> pasteure, médiatrice Église-Migration de l'Église évangélique réformée du canton de Vaud	<b>p 45</b>
<b>Le regard de la CEME sur la position des Églises</b>	
<b>Doris Peschke,</b> secrétaire générale de la Commission des Églises auprès des migrants en Europe	<b>p 48</b>
<b>Responsabilités et engagements : une question éthique</b>	
<b>Denis Müller,</b> professeur d'éthique aux universités de Genève et de Lausanne	<b>p 52</b>
<b>Envoi, Christian Bouzy,</b> président de la Commission « Accueil de l'Étranger » de la FEP	<b>p 55</b>





# Présentation

## *Asile et immigration en Europe : responsabilités et engagements*

**Alors que la migration a toujours fait partie de la vie, elle fait pourtant surgir, malgré le contexte mondialisé d'aujourd'hui, des préoccupations d'ordre économique, politique et culturel.**

La migration contribue à créer des sociétés toujours plus marquées par le pluralisme culturel et religieux, ce qui ébranle les européens dans la perception d'eux-mêmes, les amenant parfois à des attitudes et des comportements xénophobes et racistes.

Comment accueillir ? Comment vivre ensemble ? Comment favoriser la tolérance et le respect ?

Les gouvernements d'un certain nombre de pays mettent en place des politiques et des programmes visant à promouvoir la rencontre. Leur responsabilité consiste ainsi à aider aussi bien les migrants que les personnes ou communautés qui les accueillent à vivre dans le respect mutuel.

Parallèlement, des associations, des Églises et des milliers de bénévoles sont activement engagés dans l'accueil, l'éducation, l'intégration et la défense des droits des migrants.

Ce colloque s'appuie sur l'expérience d'associations ou d'Églises protestantes en Europe, sans exclusive. Il poursuit deux objectifs : dresser la situation de l'immigration et de l'asile dans certains pays européens (Allemagne, France, Italie, Belgique, Espagne, Serbie, Norvège, Suisse...) et identifier des bonnes pratiques, efficaces et porteuses de sens, capables de favoriser, très concrètement, l'intégration des étrangers et l'amélioration du vivre ensemble.

Une vingtaine d'intervenants, d'horizons géographiques, professionnels et même confessionnels divers, a pris la parole devant près de deux cents participants, des bénévoles, des administrateurs et des salariés d'associations de lutte contre l'exclusion venus de toute la France pour suivre ces deux jours de manifestation intensive.



Bonne lecture.





# Ouverture

## Jean Fontanieu, secrétaire général de la Fédération de l'Entraide Protestante



*Mesdames, messieurs, chers adhérents de la Fédération de l'Entraide Protestante, chers amis,  
Nous sommes réunis en ce début 2013 pour nous pencher sur une question qui se pose parmi les plus sensibles en ce début du siècle : comment aborder en sérénité, mais aussi en responsabilité, la question de l'asile et l'immigration ?*

**1)** *Le contexte de ces dernières années s'est particulièrement durci. La crise économique touche tant les pays d'émigration que les pays d'immigration, ce qui incite à la fois les personnes à s'exiler pour un meilleur avenir et les pays d'accueil à vouloir garder pour eux leurs richesses plus contraintes. Les demandes d'asile sont en forte hausse, du fait des crises politiques qui secouent nombre de pays du monde, tels les déferlements du printemps arabe.*

*Ce sont également les problèmes de bouleversement du climat, qui voient le nombre de réfugiés climatiques augmenter considérablement –et encore nous sommes loin de connaître les grands exodes climatiques qui se profilent avec certitude (montée des eaux, agriculture sinistrée, événements extrêmes).*

*Ce sont aussi les tensions culturelles et religieuses, instrumentalisées par les partis populistes ou xénophobes, qui sont mises en exergue, quand elles ne sont pas carrément manipulées pour en faire des enjeux nationaux.*

*S'ajoutent à cela les doutes des citoyens sur leur identité, sur la place de leur pays dans le « village global », sur la perte de leurs repères dans un monde sécularisé et fortement ancré dans des pratiques économiques libérales, valorisant avant tout la technique et la puissance.*

*Tout ceci alimente un sérieux doute collectif sur la capacité de vivre ensemble, et, in fine, sur la capacité d'intégration des étrangers.*

**2)** *Si l'on creuse un peu et rapidement la question, on constate que ces doutes sont en grande partie alimentés par des peurs.*

*Peur du déclin, comme une récente enquête IPSOS Le Monde de janvier 2013 le montrait, qui confirme qu'un Français sur deux juge que la France est en déclin. Peur du déclassement, peur de l'échec, peur des dérèglements climatiques. La peur des étrangers également, qui confirme une crispation identitaire jusqu'alors méconnue : 70% des sondés jugent qu'il y a trop d'étrangers ; 62% pensent qu'on ne se sent plus chez soi comme avant.*

*À côté des ambiances médiatiques qui relaient ces sentiments, des campagnes politiques qui les attisent, de nombreux drames humains alimentent les peurs des Français : de jeunes migrants errants, la grande difficulté des migrants pour se domicilier, les échos médiatiques liés aux questions de rétention, sans parler du droit de vote des étrangers, chiffon rouge agité depuis des années dans toutes les campagnes électorales, parfois promis, toujours repoussé...*

*Ces peurs se révèlent enfin dans la montée des sentiments xénophobes, abondamment relayés dans les médias et les réseaux sociaux.*





**3)** Pourtant, si l'on observe attentivement la situation, il y a, concernant la question de l'immigration, quelques signes de progrès ou d'espérance :

- sentiment paradoxal, si les Français rejettent les étrangers dans les sondages, ils sont les premiers à dire que les vagues d'immigration ont contribué à façonner le visage de la France, en lui apportant diversité, richesse et inventivité ; les films, musiques ou produits culturels apportés par des étrangers connaissent un succès grandissant ;
- les étudiants étrangers sont aujourd'hui mieux accueillis, après avoir été rejetés ; les chefs d'entreprise plébiscitent ces talents dont ils ont besoin ;
- le droit ne connaît pas que des phases de replis : la cour européenne des droits de l'homme invalide des décisions nationales sur la garde à vue des enfants ; au plan mondial, la journée internationale des migrants et réfugiés connaît une reconnaissance croissante ;
- au plan politique français, il n'y a pas de véritable changement dans la politique d'asile et d'immigration, mais quelques signes viennent améliorer certaines conditions de vie des migrants : l'accès à certain travaux pour les roms, la suppression du délit de solidarité et des taxes d'entrée pour les étrangers ;
- et la commission européenne semble ne pas verser totalement dans une politique sécuritaire et exclusive.

**4)** Mais alors, que faut-il faire ? Comment appréhender la question de l'asile et de l'immigration, décrier la situation et favoriser une prise de conscience collective qui puisse permettre aux migrants de circuler, de vivre dans le respect et de conserver droits et dignité ?

Si nous voulons promouvoir une politique et des comportements en accord avec les idéaux républicains, nos valeurs humanistes, comment pouvons-nous aborder les défis et freins que je citais plus haut ? Et comment mettre en œuvre les principes exprimés dans [la charte de la Fédération de l'Entraide Protestante](#) ? En un mot, comment avancer avec les moyens qui sont les nôtres ?

Plusieurs pistes se présentent à nous, et j'en citerai quatre :

- la 1<sup>ère</sup>, c'est affirmer notre responsabilité : interpeller nos consciences pour construire une attitude éthique ; associer les institutions, au premier rang desquelles les Églises pour les questions de sens ; oser évoquer l'histoire et les passés douloureux, comme ceux liés à la colonisation ; veiller à l'égalité des droits fondamentaux, qui n'est pas seulement une belle posture vis-à-vis des étrangers, mais une position de sauvegarde fondamentale de nos propres acquis démocratiques et humains ; de plus, en tant qu'européens, nous avons une responsabilité historique pour avancer dans la progression des droits fondamentaux ; ce que les gouvernements nationaux ne peuvent pas penser sur un plan européen, à défaut d'être universel, peut-être pouvons nous leur suggérer.
- la 2<sup>ème</sup>, c'est d'informer, de montrer la réalité des choses ; dire et montrer, c'est faire déjà une partie du chemin, permettre aux peurs de se rationaliser, et en partie de s'évacuer ; le mélange des cultures apporte du piment à la vie, tout le monde le sait, mais beaucoup l'ont oublié.
- la 3<sup>ème</sup>, c'est témoigner, montrer notre engagement : participer, témoigner de notre joie et de notre bénéfice à pratiquer l'hospitalité, à





*jouir des richesses de la diversité, à goûter le plaisir d'être ensemble ; c'est manifester notre solidarité aux côtés des sans droits ou des sans papiers, que ce soit bruyamment, ou au milieu des cercles de silence ; enfin, c'est affirmer, à travers un plaidoyer constant et de mieux en mieux organisé, que nous refusons tel ou tel politique ou comportement.*

*- la 4<sup>ème</sup>, enfin, c'est coopérer, à l'image de ce que ce colloque souhaite défricher : permettre l'échange des idées et des pratiques entre les associations, comme entre les pays ; permettre aux Églises chrétiennes européennes de renforcer encore leur travail et l'affirmation de leurs idées, à destination des pouvoirs européens comme des autres instances supranationales ; la coopération des associations de soutien aux migrants doit franchir la barrière des frontières nationales.*

*C'est tout le bonheur que je souhaite à ce colloque : ouvrir les fenêtres, pointer les pratiques et les expériences, tracer des voies, oser imaginer, à travers les expériences et la diversité de tous et de chacun, des modèles d'un vivre ensemble auquel toute la société aspire.*

*Je vous remercie.*



*Debout au centre, Lluís Caballé, chargé du dossier national « Accueil de l'étranger » et animateur de ce colloque*





# Allemagne : situation générale et initiative(s) porteuse(s) de sens

**Ines Fischer, pasteure,  
Association Flüchtlingsrat Baden-Württemberg**



*Mesdames et Messieurs, très chers collègues qui exercez dans les autres pays, vous qui prenez part à cette conférence, je vous remercie de votre invitation. Je suis navrée de ne pouvoir m'exprimer en français, car je doute que vous appréciez mes prouesses dans cette langue, alors je préfère parler en anglais<sup>1</sup>. Merci de votre compréhension.*

*Je m'appelle Ines Fischer, je suis pasteure de l'Église luthérienne en Allemagne. Pendant cinq ans, de 2005 à 2010, j'ai occupé un poste particulier en tant que pasteure pour les réfugiés dans une ville appelée Reutlingen, près de Stuttgart. Actuellement, je suis pasteure dans une petite congrégation chrétienne qui se réunit près du lac de Constance, dans une zone rurale du sud de l'Allemagne. Toutefois, je suis présente ici, à cette conférence, en ma qualité de représentante du Conseil des réfugiés (Flüchtlingsrat) de Baden-Württemberg, au sein duquel j'exerce en tant que membre de la direction depuis six ans, à titre bénévole. Ce Conseil des réfugiés est une organisation non gouvernementale (ONG) et non religieuse, bien que nombre de nos membres fassent également partie de l'Église protestante. Dans le Bade-Wurtemberg, un état fédéré du sud de l'Allemagne dont la population atteint 11 millions d'habitants, l'objectif du conseil est d'exercer un lobby en faveur des réfugiés, afin d'améliorer leur situation d'un point de vue politique et humanitaire.*

*Je souhaite tout d'abord vous présenter brièvement mon point de vue sur la situation des immigrants en Allemagne (1), puis j'évoquerai la situation des demandeurs d'asile du pays (2) ainsi que celle des demandeurs d'asile dans le Bade-Wurtemberg (3), pour enfin partager avec vous une expérience concrète sur les politiques de l'asile dans cette partie de l'Allemagne où je vis et où je travaille (4).*

**1)** *En 2012, l'Allemagne comptait 82 millions d'habitants et depuis lors, la population est en augmentation constante : alors que 318 000 personnes ont quitté le pays l'année dernière, 501 000 personnes s'y sont installées, des ressortissants de l'Europe de l'Est pour la plupart. Les mouvements migratoires vers l'Allemagne ont toujours existé et ce pays a d'ailleurs connu une vague importante après la Seconde Guerre mondiale ; mais il faudra attendre 2005 pour la mise en place d'une politique officielle qui permettra de qualifier l'Allemagne de « pays d'immigration ». Cette année-là, les « cours d'intégration » et les « plans d'intégration » ont été introduits partout en Allemagne pour les immigrants légaux (pas pour les réfugiés). Toutefois, ces modifications sur le plan politique ne s'accompagnent pas toujours d'un changement de mentalité. Les immigrants font encore l'objet de racisme et de préjugés, et dans*

<sup>1</sup> NDLT : La présentation de Mme Fischer a été effectuée en anglais lors du colloque.





certaines régions d'Allemagne, ces comportements sont en augmentation. Vous avez certainement entendu parler de ces horribles assassinats visant des immigrants, qui ont eu lieu entre 2000 et 2006 aux quatre coins du pays, et qui ont fait huit victimes. On a fait jour sur ces crimes en 2011 et même s'il est vrai que les coupables faisaient partie d'un seul et unique groupe d'extrême droite, le racisme est toujours présent au quotidien dans notre pays. Par exemple, les personnes ayant un « passé lié à l'immigration » (une expression qui est, je pense, typiquement allemande et très couramment utilisée) ont beaucoup plus de difficultés à trouver un emploi ou un logement. Par ailleurs, en tant que pasteur, je peux aussi ajouter que l'intégration des immigrants est parfois difficile pour les congrégations chrétiennes. Si les migrants sont chrétiens, ils sont très bien accueillis, mais s'ils sont musulmans, alors le degré d'acceptation devient plus faible. À mon avis, c'est une situation à laquelle les Églises et congrégations allemandes devront faire face à l'avenir : il faudra nécessairement améliorer le dialogue entre les membres de religions différentes.

**2)** Concernant la situation des demandeurs d'asile, nous avons à l'article 16 de la constitution allemande une loi qui garantit le droit d'asile pour toutes les personnes victimes de persécutions politiques. Cette loi a en quelque sorte été abrogée en 1993, dès lors que le parlement allemand a décidé que seules obtiendraient l'asile les personnes qui pourraient prouver avoir quitté leur pays et être arrivées directement en Allemagne sans être passées par un « État tiers sûr ». L'Allemagne étant entourée de ces « États tiers sûrs », les demandeurs d'asile qui entrent sur le territoire autrement que par voie aérienne, sont autorisés à déposer une demande d'asile uniquement pour des motifs humanitaires. En 2012, environ 64 500 personnes ont déposé une demande d'asile en Allemagne, pour la plupart, des ressortissants serbes, syriens, afghans, irakiens et macédoniens. L'agence qui publie ces chiffres ne manque jamais de souligner que le nombre de réfugiés est monté en flèche par rapport à l'année précédente (2011), car il a subi une augmentation de 41 %. Toutefois, ce que l'on ne dit malheureusement pas, c'est que ces chiffres sont extrêmement faibles par rapport au nombre de réfugiés dans le monde ou dans d'autres pays européens. En réalité, en Allemagne, nous sommes dans une situation où nous ne nous montrons pas solidaires en ce qui concerne la répartition proportionnelle des demandeurs d'asile en Europe. Le nombre de personnes qui obtiennent le droit de réinstallation est également peu élevé.

Certains pourraient avancer que la situation en Allemagne pour les demandeurs d'asile est assez bonne comparée à celle dans les autres pays européens. Je me suis rendue à Malte il y a quatre ans, je suis donc consciente des différences qui existent. Je pense que le système destiné à gérer la situation relative à l'asile en Allemagne est bien organisé, même s'il est vrai que les demandeurs doivent attendre longtemps avant d'obtenir une réponse. Contrairement à d'autres pays, nous avons l'avantage de posséder un système d'asile qui fonctionne, bien que les décisions rendues soient très souvent inéquitables et que bon nombre de réfugiés n'auraient jamais pu obtenir le droit de séjour en Allemagne sans le soutien massif des ONG. Lorsque le système est doté d'une bonne organisation, il devient aussi plus difficile d'en contester les mauvaises décisions.

**3)** En ce qui concerne les conditions de vie des demandeurs d'asile, nous disposons d'un système qui utilise une formule de répartition pour leur attribuer une destination dans les différents états fédérés allemands. La décision concernant la demande d'asile est prononcée par un organisme central appelé Bundesamt. Pendant l'instruction de leur dossier, les conditions de vie des demandeurs d'asile sont différentes en fonction de l'état fédéré où ils sont envoyés et tenus de résider. Puisque je vis dans le Bade-Wurtemberg et que l'activité de mon organisation est surtout centrée sur cette partie de l'Allemagne, je vais parler essentiellement de





*la situation dans cette région. Les circonstances que je vais décrire sont comparables à celles que l'on constate dans d'autres états fédérés, mais cependant pas dans la totalité d'entre eux.*

*Quelques brèves informations concernant le Bade-Wurtemberg: un changement de gouvernement dans notre état fédéré a eu lieu il y a deux ans. Le nouveau premier ministre est issu du parti des verts et nous avons espéré un grand changement, en particulier pour les immigrants et les réfugiés. À l'heure actuelle, les demandeurs d'asile dans le Bade-Wurtemberg sont encore obligés de vivre dans des logements collectifs avec beaucoup d'autres demandeurs, jusqu'à ce qu'une décision soit prise concernant leur demande. Nous espérons cependant des améliorations pour l'avenir. La situation d'hébergement est très mauvaise dans certains cas. À ce jour, chaque demandeur n'a droit qu'à 4,5 m<sup>2</sup> de surface de vie. Les demandeurs d'asile ne sont pas autorisés à travailler pendant leur première année de séjour en Allemagne, et nombre d'entre eux ne réussissent pas à obtenir un permis de travail après cette première année, ou ont des difficultés à trouver un travail. Pour leur part, les réfugiés sont autorisés à se déplacer partout dans le Bade-Wurtemberg, alors qu'il y a un an, c'était encore interdit. Pour les besoins de la vie quotidienne, les réfugiés obtiennent de l'argent ou des colis alimentaires. Le montant mensuel alloué n'avait pas augmenté depuis 20 ans et s'élevait à 225 euros. Il est heureusement passé à 346 euros depuis août dernier.*

**4)** *En dernier lieu, je souhaite vous donner un exemple concret de notre expérience en tant qu'ONG dans le sud de l'Allemagne et de l'impact des décisions politiques. Depuis 2011, de plus en plus de personnes appartenant à la minorité des Roms de Serbie et de Macédoine demandent l'asile en Allemagne. Il s'agit de familles avec des enfants en bas âge, et des jeunes, hommes et femmes. Ces demandes d'asile sont traitées dans le cadre d'une procédure dite accélérée, que nous désapprouvons en tant qu'ONG, car elle ne prend pas en compte les circonstances particulières de chaque situation. L'opinion qui prévaut en politique concernant les Roms de Serbie et de Macédoine est qu'ils n'ont aucune raison de bénéficier de l'asile politique et qu'ils ne sont que des « réfugiés de la pauvreté » (soit dit en passant, de notre point de vue, la pauvreté peut aussi avoir des causes politiques !).*

*En décembre 2012, un vol en partance de Stuttgart et à destination de la Serbie a été affrété afin d'expulser des personnes déboutées de leur demande d'asile. Il s'agissait entre autres de familles avec des enfants en bas âge. Nous connaissions certaines de ces familles et nous étions conscients de la situation à laquelle ils allaient faire face à leur retour. La température en Serbie à ce moment-là, en décembre, était de 15 degrés en dessous de zéro. En dépit de cela, le ministère de l'Intérieur de notre état fédéré a tout de même voulu procéder à l'expulsion. Heureusement, nous l'avons appris avant l'exécution de cette décision ministérielle et avons décidé de contacter le premier ministre directement. Au début de son mandat, il avait en effet promis d'offrir de nouvelles perspectives quant à la situation des réfugiés. Que s'est-il passé derrière les portes closes du ministère? Nous l'ignorons, mais en tout cas, l'expulsion des familles avec enfants a été annulée, du moins repoussée, mais seulement « jusqu'au mois de mars probablement », d'après les dires du ministère.*

*Nous devons rester en alerte. Pour atteindre notre but, nous travaillons en collaboration avec les autres états fédérés allemands, afin de constituer un lobby efficace en faveur des réfugiés.*

*Je vous remercie de votre attention.*

Traduction Joanna Boillot





## **Katrin Hatzinger, directrice du bureau de l'Église évangélique d'Allemagne (EKD) à Bruxelles, rédactrice de la revue *EKD - info Europe*, membre de la Commission migration et intégration du conseil de l'EKD**



*D'abord, je voudrais vous remercier pour votre invitation à venir à Paris et pour l'opportunité qui m'est donnée de vous informer des engagements de l'Église Évangélique en Allemagne (EKD).*

*En introduisant la dimension européenne dans le domaine de l'asile et de la migration, vous avez donné un signal important. Il convient bien à nos Églises d'aborder ces questions en détail. Non seulement parce que l'Église doit défendre les droits des personnes défavorisées et souffrantes, mais aussi parce qu'elle doit être à l'initiative de débats sociaux et politiques et servir d'exemple dans ses relations avec les étrangers.*

*Permettez-moi de vous parler d'abord brièvement de l'environnement dans lequel nous travaillons à Bruxelles. Le fait qu'il y ait un bureau à Bruxelles est déjà l'expression de notre responsabilité : on touche déjà au sujet de notre table-ronde de ce matin.*

*Depuis 1990, l'Église Protestante en Allemagne (Evangelische Kirche in Deutschland – EKD) a établi un bureau dans la capitale belge. L'EKD est une communauté de 20 Églises régionales qui, ensemble, couvrent la totalité du territoire de la République Fédérale d'Allemagne. Il s'agit des Églises des confessions unies, réformée et luthérienne. Les structures des Églises protestantes allemandes sont basées à tous les niveaux sur le principe du fédéralisme.*

*Tandis que le bureau de l'EKD situé à Berlin (qui est le bureau du « représentant plénipotentiaire du Conseil de l'EKD auprès de la République fédérale d'Allemagne et de l'Union européenne ») intègre des préoccupations religieuses dans la politique fédérale, le bureau à Bruxelles examine la législation européenne et représente les positions de l'Église à propos des questions sociales ou éthiques vis-à-vis des institutions de l'Union européenne. Il faut souligner que les Églises en Allemagne collaborent régulièrement avec le monde politique, bien qu'il y ait une séparation entre l'État et les religions. L'Église se sent aussi responsable « devant Dieu et les Hommes ». C'est pourquoi elle participe activement aux débats politiques pour le bien commun. La base de toute action est, bien sûr, l'Évangile avec sa puissance culturelle, sociale et politique.*

*Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2008, j'occupe le poste de Directrice du bureau bruxellois. Auparavant, j'ai travaillé pendant cinq ans comme conseillère juridique dans ce même bureau. Aujourd'hui, je suis soutenue par une équipe de neuf personnes. En 2011, nous avons décidé de nous consacrer essentiellement aux mesures des programmes d'action et de promotion de l'Union européenne. Ainsi, nous avons établi au sein de notre bureau à Bruxelles un service qui conseille dans ce sens les organisations et institutions de l'Église Protestante et celles de la « Diakonie », l'œuvre sociale de l'Église Protestante en Allemagne. Ce service assiste ces organisations dans leurs activités de collecte de fonds européens et fournit des partenaires européens pour leurs projets. En outre, des stagiaires et des jeunes théologiens renforcent régulièrement le personnel du bureau.*

*Le travail que mon équipe et moi faisons sur place consiste à observer l'élaboration et le développement des législations et des politiques européennes. En collaboration avec les collègues en Allemagne, le bureau publie des prises de position et participe entre autres aux*





consultations publiques de la Commission européenne. Les domaines politiques pour lesquels l'EKD s'engage à Bruxelles reflètent tout l'éventail des sujets politiques et d'engagements protestants : la réglementation de la politique commune en matière d'asile et d'immigration, le développement du modèle social européen, les questions bioéthiques, la crise économique en Europe ou encore les défis posés par le repli identitaire des peuples européens. À côté de cela, le bureau analyse les effets de la législation européenne sur le système juridique régissant les relations entre l'Église et l'Etat (« Staatskirchenrecht ») en Allemagne.

Le bureau de l'EKD s'entend aussi comme un centre d'information pour les organismes et institutions liés à l'EKD en Allemagne. Un bulletin trimestriel donne le point de vue de l'EKD sur des thèmes d'actualité politique à Bruxelles.

Régulièrement, nous informons également des groupes de visiteurs allemands sur notre travail et sur le fonctionnement de l'Union européenne. Enfin, il s'agit aussi de rendre l'EKD visible sur la « scène bruxelloise », ce qui se fait par l'organisation de conférences et de débats publics.

Au quotidien, il existe un échange régulier et actif avec les autres représentations d'Églises à Bruxelles afin de mieux coordonner le travail et de s'accorder sur les prises de position. Dans le domaine de la politique d'asile et d'immigration, le bureau collabore étroitement avec la Commission des Églises auprès des Migrants en Europe (CCME). D'autre part, il y a aussi une étroite coopération avec la Commission des Episcopats de la Communauté européenne (COMECE), Caritas Europa, le Service Jésuite d'Aide aux Réfugiés, Amnesty International ainsi que d'autres ONG et le Haut Commissariat pour les Réfugiés. Ainsi, les organisations chrétiennes travaillent sur des prises de position communes et adressent conjointement avec les autres ONG des demandes concrètes à la Commission européenne ou aux membres du Parlement européen (par exemple à propos du règlement EUROSUR, du régime d'asile européen commun ou de la réinstallation des réfugiés). Comme l'EKD possède également un bureau à Berlin, nous essayons aussi d'influencer le gouvernement allemand qui - comme la France - joue un rôle majeur au sein du Conseil des ministres.

La migration se produit. L'exil, l'expulsion et la migration ont depuis toujours influencé l'histoire de l'humanité. Dans la bible aussi, on rencontre des gens qui sont en route pour des raisons les plus diverses comme la famine ou la guerre civile.

De là vient pour notre Église la mission de se lancer dans le débat avec les acteurs politiques sur l'asile et la migration. En outre, des tâches pratiques pour les paroisses, pour l'EKD et pour les Églises en général. Voici deux activités que j'ai choisi de développer.

## **1. Engagement dans la société**

En décembre 2012, la fondation allemande Bertelsmann a réalisé une étude sur l'attitude des Allemands à l'égard de la migration. Elle a donné des résultats surprenants : 85% des interrogés âgés entre 14 et 29 ans trouvent que l'immigration rend la vie des Allemands plus intéressante. Par contre, cette opinion n'est partagée que par 61% des sondés âgés de plus de 60 ans. Ce bref coup d'œil montre que la jeune génération perçoit les migrants non pas comme des travailleurs immigrés mais principalement comme des amis, collègues, voisins, donc comme une normalité. En conséquence, les jeunes ont une attitude plus « détendue » quand ils sont confrontés à d'éventuels problèmes d'intégration. Le président allemand, Joachim Gauck, pasteur protestant, voit aussi dans le nombre croissant de réfugiés et d'immigrants une chance pour l'Allemagne. Il considère comme son devoir d'avoir une attitude ouverte et accueillante vis-à-vis des étrangers. Il souhaite que les Allemands dans leur ensemble prennent conscience que les immigrants sont enrichissants.

A mon avis, il est temps pour un changement de paradigmes dans le débat sur la migration. Mais aussi pour un changement de rhétorique. Il faut se baser sur ces données positives, mais aussi sur des expériences personnelles, pour générer l'espoir et un sentiment de normalité. Ainsi



*pourra-t-on créer une nouvelle vision de l'autre, de l'étranger. Et c'est sur ce terrain que les Églises peuvent jouer un rôle important dans le débat public.*

*L'immigration ne peut pas être pensée sans l'intégration. C'est pour cela qu'il faut développer un droit des étrangers qui envisage l'inclusion et la participation, comme le disait la « Chambre du Conseil de l'EKD pour la migration et l'intégration » dans une publication en 2009<sup>2</sup>.*

*Pour l'Église, le droit et la participation démocratique sont liés étroitement à la dignité humaine. En conséquence, la question est de savoir comment l'Église et ses institutions traitent au quotidien les gens d'origine et de langue étrangères.*

*Il est souhaité et possible que les chrétiennes et chrétiens d'origine et de langue étrangères participent et travaillent dans des services et œuvres ecclésiastiques<sup>3</sup>, comme le révèle par exemple le fait que le pasteur Dr Fidon Mwombeki (d'origine étrangère), secrétaire général de la grande mission protestante allemande « Vereinigte Evangelische Mission », ait été élu au Conseil de l'EKD. La participation démontre le caractère universel et inclusif de la communauté chrétienne. « Diakonie », l'œuvre sociale de l'Église protestante en Allemagne, a également entamé un processus d'ouverture interculturelle. De plus, les questions de la participation, l'inclusion et l'ouverture interculturelle seront discutées de manière plus intensive au niveau des Églises régionales, des comités ecclésiastiques ainsi que dans les paroisses.*

*Au niveau politique, les pays membres de l'Union européenne montrent beaucoup de réticences à vouloir s'accorder sur une politique d'immigration cohérente et de grande envergure. On est très loin d'une politique commune de l'immigration. Le statu quo est de règle. C'est pourquoi le débat est fatigant, mais il reste nécessaire que la société civile s'y mêle. Le sujet de l'immigration est souvent lié à des craintes, ce qui empêche le déroulement d'un débat objectif et serein. Pourtant, les besoins démographiques de l'Europe et la volonté de ce continent de jouer un rôle de premier rang dans le domaine économique incitent fortement à la mise en place de conditions générales attractives pour les migrants, soit l'opposé de ce qui se produit actuellement... Pour ce faire, l'EKD défend la position selon laquelle il faut créer une politique d'immigration commune, harmonisée et résoudre les problèmes liés à l'absence de reconnaissance des qualifications et diplômes professionnels. En même temps, il est nécessaire de renforcer le statut juridique des gens peu qualifiés et des travailleurs saisonniers afin de les protéger contre l'exploitation et la discrimination. De plus, les politiques de l'immigration et du développement doivent désormais être plus étroitement liées. C'est seulement de cette façon que l'on pourra empêcher le brain drain [NDLR « fuite des cerveaux »] et assurer que le potentiel de la migration puisse s'épanouir.*

## **2. Une contribution particulière des Églises : le mouvement de « l'asile à l'Église »**

*Comme décrit au début, à Bruxelles, nous mettons nos compétences au service du débat politique sur le régime d'asile européen commun, la réinstallation des réfugiés et le règlement « Eurosur » portant sur la création du système européen de surveillance des frontières. Mais nous observons avec inquiétude que le débat sur l'asile se focalise de plus en plus sur des aspects de sécurité et que les demandeurs d'asile sont soupçonnés d'être des délinquants. En outre, en période de crise économique, les réfugiés deviennent vite les cibles d'actes de violence racistes et xénophobes.*

<sup>2</sup> „...denn ihr seid selbst Fremde gewesen“, Vielfalt anerkennen und gestalten, Ein Beitrag der Kommission für Migration und Integration der EKD zur einwanderungspolitischen Debatte, texte 108, Hannover 2009., S.31ff.

<sup>3</sup> Vgl. Richtlinie des Rates der Evangelischen Kirche in Deutschland nach Art. 9 Buchst. b Grundordnung über die Anforderungen der privatrechtlichen beruflichen Mitarbeit in der Evangelischen Kirche in Deutschland und des Diakonischen Werkes der EKD vom 4. Juli 2005.



La fameuse réglementation dite « Dublin II » offre un traitement injuste de l'examen des demandes d'asile, voire inhumain. Ce règlement fixe la compétence des pays membres pour l'examen d'une demande d'asile : il prévoit que la demande d'asile ne puisse être examinée que dans le premier pays par lequel le migrant est arrivé. Les Églises, entre autres, sont intervenues à maintes reprises pour demander un mécanisme plus équitable afin de mieux répartir les demandeurs d'asile au sein de l'Union européenne. Elles ont attiré l'attention sur le fait que le système ne pouvait pas fonctionner tant que les pratiques d'un pays à l'autre diffèrent. Entretemps, cette opinion a été affirmée par de nombreux jugements de la cour européenne. Malgré cela, des demandeurs de protection se voient refuser l'accès à la procédure d'asile dans certains pays membres de l'Union européenne. Souvent, les normes en vigueur pour les conditions d'accueil et la procédure d'asile sont transgressées et les droits de l'homme violés.

Malheureusement, les réformes en cours ne devraient pas changer cette triste réalité à court terme. C'est pourquoi l'Église va continuer à jouer un rôle important.

### **« L'asile à l'Église » : de quoi s'agit-il exactement ?**

Les Églises, les mosquées et les synagogues sont depuis toujours des lieux de paix et donc un abri pour des personnes persécutées. Le mouvement allemand de « l'asile à l'Église » est encore actif de nos jours et s'est développé dans le contexte d'augmentation du nombre des réfugiés et de demandeurs d'asile au niveau mondial depuis les années 1970. C'est en 1983 que la paroisse de l'Église de la Sainte-Croix à Berlin a accordé le premier asile dans une Église pour trois familles palestiniennes du Liban qui étaient destinées à être expulsées vers ce pays, pourtant alors écrasé par la guerre civile.

« L'asile à l'Église » est censé protéger ceux qui ont cherché refuge du renvoi dans un pays où ils pourraient subir un traitement inhumain. Il doit aussi garantir que les demandes d'asile soient examinées en profondeur. Le mouvement de « l'asile à l'Église » voit cette sorte d'asile comme une façon de régulariser des migrants en situation irrégulière. Or, ces dernières années, les cas où une paroisse a accordé l'asile dans son Église sont devenus plus rares, ou alors ces cas n'étaient plus au centre des préoccupations de l'opinion publique. Exemple d'apport positif de l'Église : l'introduction, dans les commissions qui existent au niveau des Länder, de représentants des grandes Églises régionales avec un siège et une voix. Ainsi, ces représentants ecclésiastiques peuvent apporter leurs points de vue dans la délibération sur le droit de séjour (effectuée au niveau des Länder). Nonobstant, le règlement européen dit « Dublin II » ignore ce dispositif et, dans les faits, rend l'action des Églises dans le domaine de la procédure de demande d'asile caduque (puisque l'Allemagne n'est pas le premier pays par lequel arrivent les migrants)<sup>4</sup>. Lors de la conférence annuelle du réseau « Confédération de travail fédéral œcuménique « l'asile à l'Église » » le 10 octobre 2010, une Charte d'un nouveau mouvement d'asile à l'Église en Europe (« New Sanctuary Movement ») a été adoptée conjointement avec la Commission des Églises auprès des Migrants en Europe (CEME). Je cite : « En tant que chrétiennes et chrétiens en Europe, nous n'avons pas la volonté de tolérer la façon dont sont traités des êtres humains en difficulté. Nous sommes à leurs côtés. Ils sont faits à l'image de Dieu, comme nous. Or, nous, dans nos Églises, paroisses, monastères, communautés et groupes de solidarité sommes appelés d'assumer la responsabilité et prendre parti : non seulement pour les réfugiés et les demandeurs d'asile vivant chez nous, mais aussi pour ceux échoués aux frontières extérieures de l'Europe, ceux que nous ne voyons pas. Le droit d'asile est sans valeur si l'entrée est refusée pour ceux qui cherchent protection. » Les signataires s'engagent entre autres :

- à utiliser tous les recours possibles pour aider les réfugiés en difficultés et,

<sup>4</sup> Zurzeit gibt es in Deutschland 31 Kirchenasyle mit mindestens 74 Personen, davon etwa 34 Kinder. 13 der Kirchenasyle sind sog. Dublin-II Fälle (Stand 24. Januar 2013), Homepage BAG Asyl in der Kirche.



- *si quelqu'un est menacé d'être expulsé et si sa dignité ou sa vie est en danger, à l'accueillir dans les paroisses et à le protéger (« sanctuary », « asile à l'Église »), jusqu'à ce qu'une solution acceptable soit trouvée pour lui ou pour elle. Si nécessaire, une confrontation ouverte avec des gouvernants n'est pas écartée.<sup>5</sup>*

*Je vous remercie pour votre attention.*





# Belgique : situation générale et initiative(s) porteuse(s) de sens

## Mauro Sbolgi, administrateur délégué du Service international de recherche, d'éducation et d'action sociale

*Je suis arrivé en Belgique en 1955 grâce à une bourse d'étude octroyée par des amis. Pendant ces études je devais rendre visite aux nombreux travailleurs immigrés dans les différentes régions minières de Belgique pour leur apporter aide ou conseil. À la fin de mes études, les amis qui m'avaient offert cette bourse sont revenus en Belgique pour m'interroger sur la profession que je choisirais et je leur ai répondu que je voulais poursuivre le travail social. La bourse fut prolongée pendant quatre ans, le temps nécessaire pour trouver des financements en Belgique et constituer une association sans but lucratif. C'est ainsi que fut créé officiellement en 1962 le Service Social des Etrangers, devenu aujourd'hui SIREAS (Service International de Recherche, d'Education et d'Action Sociale).*

*Aussitôt, l'Église Protestante s'est mobilisée pour soutenir le service et a obtenu un petit financement du Conseil Œcuménique à Genève et de la Gereformeerde Kerk aux Pays Bas grâce auquel nous avons pu engager une assistante sociale.*

*Au fil des années, le Service Social des Etrangers a fait l'objet d'un intérêt accru de la part des pouvoirs publics belges, ce qui nous a permis de bénéficier des politiques d'intégration des travailleurs migrants, notamment grâce à certaines publications que nous avons réalisées sur les femmes immigrées et sur le statut juridique de l'étranger.*

*En 1971, le Ministère des Affaires Sociales belge nous octroyait un financement pour deux assistantes sociales, puis 4, puis une 5<sup>e</sup> pour les visites aux détenus. Depuis le début, les permanences du Service Social accueillent des étrangers confrontés à des difficultés de toute nature, et notamment des questions administratives liées au droit de séjour et aux permis de travail. Nous disposons aujourd'hui de deux juristes spécialisés.*

*D'autre part, dès 1971, nous avons développé l'action socioculturelle en tant qu'instrument facilitateur de l'insertion des migrants dans la société belge. Ce qui aboutit en 1976 à l'agrégation en tant qu'organisme « d'Education Permanente des Adultes » et au financement d'activités favorisant l'expression culturelle des migrants et leur participation à la vie citoyenne dans le pays d'accueil. Actuellement, cet axe de travail important occupe 12 personnes à plein temps.*

*En 1977, nous avons répondu à la demande de quelques amis magistrats au Tribunal de la Jeunesse de procéder à une étude sur les problèmes des jeunes étrangers arrivés dans le cadre du regroupement familial, dont certains avaient quitté l'école et se trouvaient dans la rue sans possibilité de trouver un emploi par manque de qualification, et sans opportunité d'améliorer leur situation. La voie de la délinquance leur était ouverte.*

*Cette étude nous a conduits à la création, en 1978, d'un centre de formation professionnelle aux métiers manuels : le Centre des Etangs Noirs. On y enseigne, à plein temps pendant un an, la mécanique automobile, l'électricité, la menuiserie, la plomberie et la maçonnerie. Cette action*







*a suscité un vif intérêt et fut cofinancée par le Fonds Social Européen. Dans les années 80, trois autres centres de formation professionnelle seront ouverts, pour des formations en confection textile et cuir, en secrétariat et dans les métiers de la restauration. Bien que s'adressant en priorité aux jeunes immigrés ou d'origine immigrée, aujourd'hui un certain nombre de jeunes belges s'y inscrivent également.*

*Avec l'ouverture des centres de formation professionnelle, Siréas avait créé une stratégie d'action basée sur trois piliers : le social, le culturel et la formation professionnelle. Dans chaque centre de formation professionnelle, il y a, outre les cours et les ateliers pratiques, un suivi social des apprenants et des activités d'éducation permanente visant le dialogue et le débat interculturel. Les trois piliers sont en synergie dans une action intégrée :*

- il faut entreprendre une aide sociale urgente pour aider les personnes en difficulté à sortir de la précarité et de l'exclusion*
- il faut développer la formation professionnelle, les aider à réussir une insertion professionnelle et à sortir de la spirale de l'assistanat.*
- il faut favoriser l'intégration culturelle via l'éducation permanente pour que chacun puisse participer à la vie citoyenne et ne pas retomber dans l'exclusion.*

*Dans le contexte de la formation professionnelle, nous participons depuis les années 90 à des projets européens de recherche dans le cadre des programmes Leonardo et Grundtvig, essentiellement centrés sur des questions de méthodes pédagogiques. Cela nous a permis d'introduire de nombreux éléments d'innovation et d'atteindre de meilleurs taux de réussite. Actuellement, après une formation d'une durée de 10 mois à temps plein, 70 % à 80 % des jeunes inscrits en début d'année réussissent un examen d'entrée dans un établissement officiel de formation professionnelle des adultes et peuvent ainsi entreprendre un parcours de « formation tout au long de la vie ». Par ailleurs, pour améliorer les chances de réussite des candidats à la formation à un métier technique, nous organisons des modules de préparation de trois mois pour ceux qui ne maîtrisent pas suffisamment les bases d'arithmétiques et le vocabulaire français technique.*

*Toujours dans le domaine de la formation, nous organisons également une activité d'alphabétisation et de français langue étrangère pour adultes dans le cadre de la politique de Cohésion sociale menée par la Région de Bruxelles-Capitale.*

*Parmi les activités de Siréas non encore mentionnées, il y a l'action SIDA depuis 1985. Notre service fut contacté pour entreprendre des actions d'information et de prévention au sein de la population immigrée. Un travail fort important sera développé par la suite en Belgique francophone et à l'étranger, notamment en Afrique où nous diffusons nos pratiques basées sur le suivi social individuel, les séances d'information/débats qui ont notamment pour objectif de lutter contre la peur de parler de sa maladie, la formation de personnes-relais au sein des communautés et les rencontres amicales entre personnes séropositives. Tout récemment nous avons ouvert dans nos locaux une antenne de dépistage adressée spécifiquement aux migrants.*

*Il y a aussi le travail dans le cadre du Service Social International basé à Genève, qui compte 140 branches et correspondants dans le monde et dont nous sommes la branche belge. Notre mission consiste à travailler avec le réseau mondial du SSI dans le monde lorsque se posent des problèmes d'ordre social et familial impliquant un ou plusieurs pays à l'étranger (ex. dans le cas de l'attribution de la garde d'un enfant dont les parents habitent dans deux pays différents). Nous sommes mandatés par les tribunaux belges pour réaliser des enquêtes sociales via le*



*réseau mondial du SSI, afin que ceux-ci soient en mesure de prendre des décisions qui sauvegardent l'intérêt supérieur de l'enfant, conformément aux règles internationales en la matière (Convention de La Haye sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants de 1980 et Règlement n° 2201/2003 du Conseil européen).*

*Au total, nous recevons environ 4000 personnes par an. Le personnel compte près d'une centaine de personnes, dont près de la moitié de manière temporaire mises à notre disposition par les administrations communales pendant un à deux ans pour des projets à court terme.*

*Pour conclure, je voudrais dire que le maintien de notre structure reste un combat de tous les jours dans le contexte de crise économique et de réduction des subsides que nous connaissons aujourd'hui, mais je suis heureux d'avoir pu mener ce travail pendant plus de 50 ans. Autrefois l'avenir était plus promettant. Aujourd'hui il est inquiétant. Raison de plus de renforcer notre engagement.*





# Espagne : situation générale et initiative(s) porteuse(s) de sens

## Alfredo Abad, pasteur, ex secrétaire général de la Commission espagnole d'aide aux réfugiés



*Je tiens d'abord à remercier la Fédération de l'Entraide Protestante pour son invitation qui nous permet de présenter la situation en Espagne des personnes migrantes et réfugiées. Notre histoire à propos de l'asile, en ces deux derniers siècles, est très liée à la définition de la protection internationale en Europe, avant même la Convention de Genève, avec l'accueil des réfugiés protestants espagnols et, au début du XX<sup>ème</sup> siècle, celui des républicains. Je veux citer le pasteur Delpech en particulier ainsi que la coopération de la CIMADE avec la CEAR et le travail*

*commun au sein de MIGREUROP, à la fin du XX<sup>ème</sup> siècle et au début du XXI<sup>ème</sup> siècle.*

*Mes propos partent de mon expérience en tant que secrétaire général de la CEAR (Commission Espagnole d'Aide aux Réfugiés) durant les années 2008 – 2011, mais aussi en tant que pasteur d'une Église européenne avec une préoccupation majeure concernant l'étiollement de la protection internationale et du respect des droits de l'homme qui ne doivent pas aller vers une perte de leur caractère essentiel inaliénable et universel.*

*Ma présentation veut vous parler de l'asile en Espagne, l'évolution de la migration et de l'intégration pour aborder ensuite les propositions et les principaux dangers face aux défis actuels pour l'Europe.*

### **1. L'Espagne, dernière d'Europe pour l'asile**

*Notre législation n'a intégré les directives européennes de 2003 et 2005 qu'en 2009, mais encore aujourd'hui le règlement n'est pas au point. Le processus a consisté en une réduction importante de garanties, comme l'abandon de la voie diplomatique pour la présentation des demandes d'asile et du droit de suspension des procédures d'expulsion en cas de déclaration par l'UNHCR d'un danger grave dans le pays d'origine.*

*La politique d'imperméabilisation des frontières pour combattre l'immigration irrégulière a contaminé la gestion du droit d'asile. On est passé du binôme fondateur de la protection des réfugiés « solidarité/responsabilité » au binôme : « contrôle/ sécurité ». Les éléments de cette politique sont l'harmonisation des visas, les accords bilatéraux avec des pays nord et ouest-africains et le contrôle européen de FRONTEX. Cette combinaison a pour effet l'externalisation des frontières sans que la défense des droits de l'homme ni l'action du gouvernement espagnol ne répondent aux standards européens : bien au contraire, cette nouvelle politique soumet les demandeurs d'asile, qui cherchent à arriver en Espagne, aux garanties limitées des pays nord et ouest-africains. Une des conséquences est la limitation de la libre circulation entre pays africains et pays tiers et, encore plus terrible, la croissance des risques et du nombre des morts à la frontière sud de l'Europe. Évidemment, il ne s'agit pas d'une politique seulement espagnole, mais les conséquences pour le droit d'asile en Espagne sont dramatiques.*





Tandis qu'ont été présentées 56 000 demandes d'asile en France en 2011, seulement 3 414 demandes d'asile ont été déposées en Espagne la même année (326 personnes ayant obtenu le statut de réfugié). La réinstallation (dans un pays tiers) est une alternative à la régularisation : or en 2013 en Espagne seules 30 réinstallations ont été autorisées. Cela sans mentionner que selon certaines autorités espagnoles, les fonds européens pour la réinstallation devraient s'employer aussi pour la « relocalisation », c'est-à-dire pour déplacer des réfugiés entre pays européens afin de renforcer la « solidarité » entre eux. Il est très nécessaire de faire allusion ici à la campagne de la CEME (Commission des Églises auprès des Migrants en Europe) pour aboutir d'ici 2020 avec un engagement européen pour accueillir 20.000 réinstallations de réfugiés.

Cette politique espagnole contribue à transformer le droit d'asile en un concept juridique « zombie », en référence à la réflexion du professeur Javier de Lucas qui cite le philosophe Ulrich Beck. L'idée c'est qu'avec une pratique réductrice de la protection internationale, et obsédé par le contrôle et la sécurité, le droit d'asile devient un mort vivant, une notion juridique vide.

## **2. Immigration et droits humains**

En ce qui concerne la migration en Espagne, son histoire récente est l'histoire d'une réussite de l'intégration pendant les années de croissance exponentielle des années 2000 à 2008. La population migrante en Espagne a alors augmenté de 4 millions de personnes. Un changement de plus de 10 points de pourcentage jusqu'à rattraper les niveaux des autres pays européens. Cependant, au lieu de regarder positivement ce phénomène, lié à la croissance économique, bien au contraire, le regard a été celui du soupçon et de la peur, avec pour conséquence la criminalisation des migrants et leur persécution.

Le durcissement de la politique migratoire en Espagne a amené à renforcer un sentiment de rejet dans la population qu'il sera difficile de changer. Les détentions au faciès, dénoncées par la Cour Européenne des Droits de l'Homme, et la honte des Centres d'Internement d'Etrangers sont des signes d'une perte du caractère inaliénable et universel de la dignité humaine.

Tous les efforts d'intégration ont disparu avec la crise économique et financière : les reconduites sont massives et l'exclusion des personnes en situation irrégulière du droit à la santé entraîne la déshumanisation de la politique sociale toute entière. Les personnes les plus affectées par le nouveau contexte économique sont celles qui avaient des projets migratoires solides. Le chômage concerne 34% des migrants contre 25% pour le reste de la population.

Le problème le plus grave est l'adoption de « l'état d'exception » face à « l'état de droit » dont la vocation est universelle. Javier de Lucas, professeur de droit et de philosophie politique, en citant D. Lochak, met en évidence cette substitution de l'état de droit, lieu propre des citoyens, par la logique de l'état de siège, ou d'exception, qui limite les droits et qui « enferme les migrants dans le cercle vicieux de l'invisibilité et l'inégalité ».

## **3. Changement de regard... et se sauver tous ensemble**

Je résume la critique de la politique menée en Espagne à propos du droit d'asile et de la gestion du phénomène migratoire avec l'image du film Titanic. À un certain moment du film, lorsque l'espace dans les canots de sauvetage s'avère limité, l'ordre est donné de fermer à clé les portes qui permettent l'accès à une sortie aux passagers de troisième classe. L'objectif c'est de pouvoir s'échapper « avec des standards de commodité et d'espace » même si cela coûte beaucoup trop de vies. Le prix à payer est la déshumanisation, la restriction de l'universalité et du caractère inaliénable des droits et de la dignité, la perte de la nature même de tout droit humain.





*Nous avons besoin d'un travail d'ensemble sur les politiques européennes, qui seront le terrain de jeu pour tous nos pays dans le présent et le futur, pour un regard différent sur le phénomène migratoire et le refuge, acceptant son caractère structurel et propre à la globalisation. Ce travail doit se faire sans exclure, et favoriser l'accès au territoire européen pour les victimes des persécutions et une voie digne de citoyenneté pour les migrants.*

*Nous avons besoin de cette humanisation pour que notre démocratie soit digne d'un tel nom, et que l'Europe joue son rôle de défenseure des droits de l'homme reconnue par le récent prix Nobel de la paix. Le manque de reconnaissance de l'autre signifie la soumission à la barbarie (Todorov), et donc le retour aux totalitarismes qui ferment à clé la possibilité d'une bonne vie, pour tous et toutes en liberté, égalité et fraternité.*

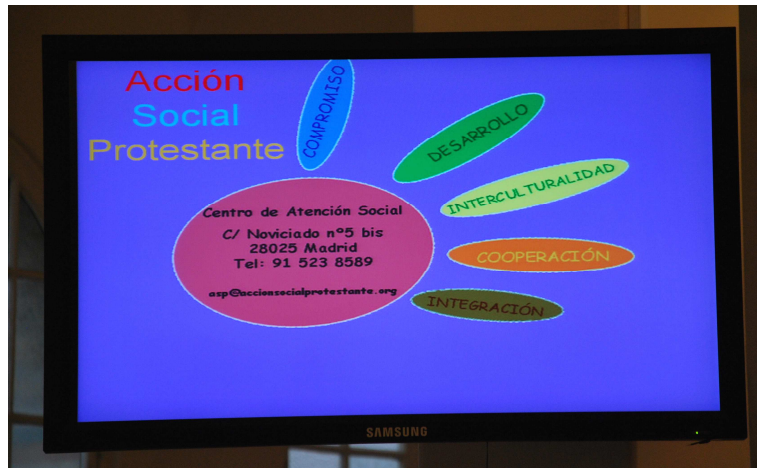
*Pour finir, j'attire votre attention sur la campagne du CEME « 2020/ 20.000 réinstallations en Europe », pour palier l'effort démesuré des pays situés aux frontières extérieures de l'Europe qui, eux, prennent la responsabilité de 80% des réfugiés. L'enjeu est de taille : répartir équitablement l'accueil des réfugiés. Mais hélas, on assiste à la réduction progressive de l'accueil et de la responsabilité dans les pays les plus à même d'avoir des standards de prise en charge adéquats.*

## **Esther Ruiz, pasteure et présidente de l'Association sociale protestante de Madrid**

*Depuis 1996, l'Église Évangélique/Réformée Espagnole (IEE) a fait le pari de s'engager dans le travail diaconal avec une attention particulière à l'égard des problèmes sociaux, notamment depuis des années dans le cadre du Presbytère (Région) de Madrid. En 1996 se constitua l'Action Sociale Protestante (ASP) comme entité juridique à part entière, bien que toujours liée à l'IEE. L'objectif principal était de réaliser des activités à caractère diaconal, social et humanitaire sans distinction de race, sexe ou religion. L'ASP a expérimenté une croissance significative au cours des dernières années en relation avec les services et prestations qu'elle offre sans but lucratif aux bénéficiaires auxquels elle s'adresse.*

*L'équipe de travail de l'ASP est formée principalement de volontaires qui, grâce à leurs efforts et leurs engagements hebdomadaires, peuvent mener à bien les différents projets sur lesquels compte l'Association par rapport à l'actualité : un vestiaire « Consuelo Olmo », l'Espace de Rencontre des Femmes Migrantes « Victoria Recamal », le Point d'Information pour les Immigrés, en lien avec le Bureau pour l'Emploi, et les Classes d'Espagnol pour immigrés. L'objectif du vestiaire centre d'accueil (El Ropero) — le projet le plus ancien développé bien avant la constitution de l'ASP — est de répondre aux besoins les plus basiques (vêtements et alimentation) de toutes ces personnes qui se rendent au Centre d'Action Sociale les jours d'ouverture.*





Grâce aux dons et donations des membres des Églises de Madrid et d'autres particuliers, nous parvenons à répondre aux demandes et aux besoins des plus nécessiteux en risque d'exclusion sociale. En plus, nous distribuons les aliments achetés avec les fonds de l'ASP. À cause de l'actuel contexte de crise, le nombre d'utilisateurs qui sont en recherche d'aide a augmenté considérablement au cours de ces

dernières années. En 2011 nous avons accueilli 425 personnes, majoritairement provenant d'Équateur, du Pérou, du Maroc, de Bolivie et d'Espagne. Le nombre d'Espagnols se trouvant dans le besoin est chaque fois en augmentation à cause du taux élevé de chômage. Nous avons pu livrer 4512 sacs contenant des produits d'alimentation de base.

Le projet qui s'est le plus consolidé lors des dernières années est celui de l'Espace Rencontre « Femmes Migrantes » dont les objectifs principaux sont : informer et orienter au sujet des intérêts pour la femme immigrante ; accompagner les femmes vers une culture du partage, évitant ainsi la tendance à l'assimilation ; prendre conscience de la diversité, l'accepter comme un enrichissement et non comme un problème ; favoriser l'intégration dans la société espagnole ; créer des réseaux entre les femmes pour partager des informations et des opinions, etc. Tous les jeudis ont lieu des rencontres où se réunissent une vingtaine de femmes. Nous avons obtenu de créer un groupe solidaire et bien soudé avec lequel nous réalisons les diverses activités en vue d'atteindre les objectifs mentionnés plus haut : ateliers de formation, groupes de paroles sur des thèmes et des intérêts variés (violence domestique, recours légaux, moments festifs, etc.). La plupart des participantes viennent avec leurs enfants qui sont pris en charge par une équipe de volontaires de l'ASP. En plus, les femmes qui se rendent à l'Espace de Rencontre ont créé leur propre bulletin, « Pont entre deux vies », où sont relatées trimestriellement leurs histoires de vie, leurs expériences lorsqu'elles ont quitté leurs pays d'origine et lorsqu'elles ont été accueillies en Espagne, etc.

Le Point d'Information pour les immigrants, le Bureau pour l'Emploi et les Classes d'Espagnol pour étrangers sont les activités de l'ASP qui servent à fortifier l'intégration sociale des bénéficiaires de l'Association. Le profil de ces derniers est spécialement celui de personnes immigrantes confrontées au risque d'exclusion sociale, pour certaines sans logement. 2011 a été une année dure pour l'ASP ; nous avons assisté mois après mois à une augmentation des bénéficiaires par rapport à l'année précédente, jusqu'à un total de 1268. Les chiffres ne reflètent qu'une certaine réalité ; mais derrière se trouvent la situation réelle et l'histoire de ces personnes en majorité immigrantes. Beaucoup d'entre elles se trouvent confrontées à un grand doute : rester dans le pays dans lequel elles ont placés toutes leurs espérances ou rentrer dans leur pays d'origine et où, au moins, elles ont un tissu familial constituant une solidarité plus forte. Car, ici en Espagne, avec les coupes dans les fonds d'aide sociale, ces personnes n'ont plus aucun recours auquel faire appel. De fait, nous avons été témoins de la situation de beaucoup de personnes qui se rendaient au siège de l'ASP, presque désespérées et qui, finalement, ont opté pour le retour au pays d'origine. Dans le cadre de notre Association, nous voulons poursuivre notre action en étant présents à leurs côtés pour couvrir, à tout le moins, leurs besoins de base. Mais nous ne voulons pas en rester là. Nos objectifs et notre mission nous conduisent à aller





*plus loin et à poursuivre notre travail également pour fortifier l'intégration de ces personnes en difficulté, pour rendre plus visible leur développement social et communautaire, afin qu'elles trouvent les ressources leur permettant de sortir de leur vulnérabilité et de ne plus encourir l'exclusion. Connaissant la difficulté du moment, nous ne baissons pas les bras.*





# France : situation générale et initiative(s) porteuse(s) de sens

## Sarah Belaisch, responsable des commissions à La Cimade

*Pendant la campagne présidentielle, François Hollande a pris un certain nombre d'engagements concernant les questions d'immigration et d'asile (pas dans les documents de campagne officiels, qui ne traitaient pas des questions relatives à l'immigration sauf concernant le droit de vote des étrangers, mais dans les courriers qu'il a adressé aux associations de défense des droits des étrangers).*

*Dans ces courriers le président indiquait :*

*- la nécessité d'un « changement de regard sur l'immigration et les migrants » : si les discours de nos dirigeants ont globalement évolué de façon plutôt positive, les événements et les déclarations de cet été sur la question des roms ne vont pas dans ce sens et ont conduit, de nouveau, à une stigmatisation de cette population.*

*- la nécessité de conduire une politique d'immigration « respectueuse de la dignité de tous les êtres humains qui vivent sur notre territoire » : les pratiques des administrations vis-à-vis des migrants n'ont pas évoluées, nous constatons sur le terrain la même maltraitance et la même violence dans les préfectures, lors des évacuations de campements, vis-à-vis des migrants à Calais...*

*- la nécessité de protéger le droit d'asile et d'instaurer un droit à « un recours effectif, donc suspensif » : aujourd'hui le recours suspensif n'est toujours pas institué avec pour conséquence l'expulsion de demandeurs d'asile en cours de procédure. Par ailleurs certains demandeurs d'asile vivent dans le plus complet dénuement pendant l'étude de leur dossier, des squats se sont ouverts dans plusieurs villes de France pour que ces demandeurs d'asile ne dorment pas à la rue.*

*- le fait que « la rétention doit redevenir l'exception » : les placements en rétention n'ont pas diminué, aucun centre de rétention n'a été fermé et les expulsions ont même augmenté en 2012 par rapport aux années précédentes alors même que Manuel Valls s'est engagé à mettre fin aux objectifs chiffrés en matière d'expulsions. Sur la question de l'enfermement des migrants, la France a été condamnée par la cour de justice de l'Union européenne et la Cour de cassation parce qu'elle plaçait en garde à vue les migrants avant de les placer en rétention, ce qui a été jugé illégal. Or le premier projet de loi pris par le gouvernement en matière d'immigration a justement visé à rétablir un régime de « garde à vue bis » pour permettre à l'administration de continuer à enfermer massivement les étrangers en rétention.*

*Concernant les mesures concrètes prises par le nouveau gouvernement depuis 8 mois, on peut noter quelques avancées sur les étudiants étrangers, la naturalisation, le placement en rétention des familles et la régularisation des sans papiers mais elles sont pour nous largement insuffisantes.*







*D'abord parce que les textes sont des circulaires qui s'ajoutent aux lois existantes mais ne les remplacent pas. Or les lois sur l'immigration et l'asile mises en place par les gouvernements précédents sont extrêmement restrictives. Pour un véritable changement de cap en matière d'immigration et d'asile, les circulaires sont insuffisantes, c'est une réforme profonde de la loi qui s'impose.*

*Mesures insuffisantes aussi parce que les préfetures continuent à appliquer les textes, y compris les nouvelles circulaires, de façon très hétérogène et pas toujours satisfaisante. Il existe une inégalité de traitement importante d'un département à l'autre et les conditions d'accueil et d'instruction des dossiers par l'administration représentent un frein important en termes d'accès aux droits pour les migrants.*

*Mesures insuffisantes enfin parce que le nombre de personnes concernées est limité.*

*- Exemple : la circulaire sur l' « interdiction » du placement en rétention des familles exclut Mayotte or en 2011 il y a eu 5400 placements d'enfants en rétention à Mayotte contre 340 en métropole et les conditions d'enfermement inacceptables ont été dénoncées par plusieurs personnalités politiques et autorités indépendantes. De plus, des placements de familles en rétention continuent en métropole, deux situations la semaine dernière.*

*- Autre exemple : sur la circulaire de régularisation le ministre a indiqué qu'elle ne donnerait pas lieu à davantage de régularisations que sous le gouvernement précédent, allant même jusqu'à avancer un chiffre de 30000 régularisation. Cela revient à fixer à l'avance des quotas, ce qui est totalement inacceptable. Concernant sa portée : pour la régularisation des travailleurs sans papiers par exemple les preuves de travail exigées seront des fiches de paie. Ceci exclura de fait les personnes qui travaillent au noir, qui pourtant sont celles qui sont le plus victimes d'exploitation et qui subissent les plus mauvaises conditions de travail, et pour lesquelles une régularisation est donc primordiale.*

*Une réforme d'ampleur de la loi s'impose donc, en particulier sur le dispositif d'éloignement (il est par exemple totalement inacceptable qu'aujourd'hui la moitié des personnes expulsées le soient avant d'avoir pu voir un juge), les critères d'attribution des titres de séjour, le droit d'asile (aujourd'hui pas de recours suspensif avec pour conséquence l'expulsion de demandeurs d'asile en cours de procédure).*



## Charles George, bénévole à la Fraternité de Nîmes, psychothérapeute et Friderun Nolte, présidente de la Fraternité de Nîmes

### L'accueil d'Afghans par la Fraternité en 2009-2011

*Au cours de cet accompagnement, nous avons tenté de faire une évaluation de ce que représentait cet accueil pour les bénévoles de tous horizons investis dans cette action. Un questionnaire a été transmis. Ce qui en est ressorti en priorité, c'est l'importance de l'implication dans une action qui a du sens et qui donne du sens, quelles que soient les croyances ou les convictions. Vivre une expérience dans laquelle on peut se retrouver entre personnes qui partagent une même exigence de respect de l'autre, et qui placent, au-dessus des lois de la république, les valeurs de fraternité, d'humanité et d'amour.*

*Chacun a pu vivre cette expérience à sa façon grâce à une organisation assez informelle, très ouverte, très peu hiérarchisée, avec une répartition des tâches réelle mais non formalisée. Il y avait quelque chose d'organique dans ce processus. Cela a permis à beaucoup de s'inscrire dans ce mouvement sans se sentir contraint. En même temps, il y avait une conviction forte portée par des personnes engagées et dynamiques, en premier lieu le pasteur de la Fraternité Cyrille Payot et la présidente de la Cimade de Nîmes Hélène Reilhe. Elles ont su donner l'impulsion, entretenir la motivation, coordonner les actions tout en accueillant les associations et les bénévoles de toutes obédiences.*

*A un moment, nous avons perçu que cet accompagnement dans la durée n'allait pas de soi et qu'un lieu offert à tous les bénévoles qui le souhaitaient était le bienvenu pour les soulager d'un vécu parfois trop lourd à porter. Nous avons donc ouvert un groupe de parole qui s'est réuni une fois par mois pendant deux ans. Il a permis d'évoquer ses expériences avec les Afghans, ses ressentis, de les échanger et d'entretenir avec ceux que l'on côtoyait dans l'action une relation plus profonde de partage et de compréhension.*

*Deux thèmes principaux ont émergé : la question du regard de l'autre et celle de l'accompagnement "jusqu'où?".*

*La question du regard de l'autre : il ne s'agit pas tant de l'autre éloigné de soi mais de l'autre proche de soi, de sa communauté, de sa famille. Au sein de notre communauté, cet accueil des Afghans a pu paraître excessif à certains, prenant la place d'autres priorités ou d'autres nécessités. On a pu entendre parler de "vos Afghans" comme s'ils étaient à nous. Le groupe de parole a pu repérer ce même phénomène dans d'autres cercles. Comment entendre cette position ? Comment se poser face ou à côté de cette opposition ? Et puis, il y a aussi les silences, les non-dits et la perception qu'on en a. Nous avons beaucoup évoqué cette difficulté à faire avec, ce que cela produisait en nous. Mais aussi nous avons essayé d'entendre cette attitude autrement. Je vous livre pour exemple cette phrase prononcée au cours d'un de ces groupes de paroles : "On a besoin d'entendre le silence de ceux qui n'ont pas parlé". Une phrase riche de sens dont je vous laisse le choix de l'interprétation.*

*Nous nous sommes également souvent posés la question de "jusqu'où accompagner" les Afghans comme si s'exprimait par là notre difficulté à les laisser s'envoler de leurs propres ailes. C'est bien un des problèmes qui s'est cruellement exprimé que, sans être en place de*





*professionnel de l'accompagnement, il revenait à chacun de savoir rester à sa juste place, prenant en compte tout notre désir d'amour et tout leur manque à aimer. Le groupe de parole a permis que chacun s'interroge sur son implication, autorisant peut-être ainsi un certain détachement.*

*A cette occasion, nous avons pu questionner les liens qui se sont créés entre les jeunes Afghans et certaines jeunes bénévoles. Comment prendre en compte à la fois le merveilleux de la rencontre, la tentation de la séduction et la diversité des parcours et des cultures ? Il y a lieu d'interroger ce qui se rencontre à cet endroit car le risque est grand de la désillusion. Et donc, comment chacun en ressort ? Les forces en jeu ne sont pas du même genre. Nous n'avons pas forcément les mêmes règles. Nous avons cruellement vécu une expérience similaire qui s'est résolue violemment entre deux Afghans selon leurs coutumes. Aurions-nous pu éviter cela ou faut-il l'accepter ?*

*Maintenant que la plupart ont leurs papiers, une autre aventure les attend : celle de la reconstruction. Et nous ne sommes pas égaux dans ce domaine. Chacun a ses compétences, ses aptitudes, son histoire. La première des compétences imposées est la capacité à parler notre langue. C'est un sésame obligatoire. Dès le début de leur arrivée à Nîmes, des cours de français ont été organisés à la Fraternité pour eux du lundi au jeudi auxquels ils étaient fermement invités à participer. Tous n'en ont pas perçu l'importance et ils n'ont pas tous été capable d'apprendre le français de la même façon. Si certains ont bien progressé et parlent presque couramment le français, d'autres sont encore à la traîne et risquent d'y rester. Jusqu'où seront-ils capables d'aller ? Encore cette question : « Jusqu'où » ?*

*Aujourd'hui, même si le chemin pour les Afghans est encore long et grâce à toute cette dynamique avec le collectif des associations et des bénévoles qui s'est poursuivi sur près de trois ans, nous avons abouti à ce que seize sur les vingt demandeurs d'asile initiaux aient des papiers. Sur les quatre demandeurs d'asiles non satisfaits, deux sont toujours en attente d'une décision et deux sont menacés d'expulsion. La Cimade de Nîmes s'est fixée pour objectif de ne laisser personne en route et que tous aient leurs papiers.*

*Les Afghans se répartissent maintenant entre Béziers, Montpellier, Nîmes et Alès. La plupart ont trouvé du travail ou sont en formation professionnelle.*

*À la Fraternité, aujourd'hui, l'accueil continue avec d'autres. Les cours de français que nous avons mis en place pour les Afghans ont été pérennisés et ce sont des Tchétchènes, des Arméniens, des roms qui en bénéficient. En ce moment, nous accueillons dans les deux chalets en bois de la Fraternité une famille arménienne qui a réussi à se retrouver malgré les aléas de leurs pérégrinations. Nous accueillons également un couple rom dont la jeune femme vient d'être hospitalisée.*

*L'hébergement que nous leur proposons est posé comme temporaire et en dernier recours quand les dispositifs d'accueils traditionnels ne peuvent pas répondre à leur demande. Mais nous savons que parfois il dure par nécessité. C'est le temps qu'ils retrouvent autre chose de solide, que leur dossier avance et qu'ils aient droit à d'autres aides. Comment faire autrement ? Nous ne saurions envisager que quelqu'un quitte la Fraternité sans le savoir dans l'espoir d'une vie meilleure. Alors de l'urgence, nous revenons une nouvelle fois au durable. Phénomène caractéristique d'une société où, de plus en plus, l'urgence dure.*



### **Qu'est-ce qui reste au bout de ces années d'accueil ?**

- Une Église plus sensibilisée à la question des sans papiers
- Un réseau interreligieux régional
- Un échange culturel très riche : par exemple, la fête du nouvel an afghan tous les ans que nous célébrons ensemble, la participation des accueillis à certaines fêtes et repas de la paroisse. Un projet de Festival de Cinéma afghan autour du metteur en scène Youssef Charifi.
- Une expérience partiellement transférable vers d'autres groupes qui arrivent.
- Une dynamique de vouloir aller plus loin avec les accueillis :
  - Travailler l'insertion dans le monde du travail avec les accueillis à long terme.
  - Recherche des logements dignes de ce nom pour les personnes hébergées, le relai par les services sociaux devient de plus en plus rare par manque de moyens ou manque de vraies volontés.

### **Quelques questionnements :**

*Comment partager cette expérience avec toute la communauté ?*

*Même auprès des personnes bien impliquées dans l'aide aux sans papiers, nous remarquons une certaine peur de l'autre, une peur de la différence. On entend souvent la question : quand est-ce qu'ils feront comme nous ? Une appréhension de perdre ses propres valeurs au lieu de s'enrichir au contact de l'autre est toujours présente. L'acceptation de la différence, l'échange culturel comme préalable de l'intégration reste un champ très vaste à explorer.*

*Sur le plan spirituel, l'accueil de l'étranger, est pour nous un témoignage essentiel dans une société de plus en plus individualiste, un engagement à très long terme et porteur de sens.*

*Comme nous le dit le dessin d'Henri Lindegard, en mettant en scène le paralytique de l'évangile de Marc, 2 nous pourrions tous, avec nos différences, être des porteurs du brancard du paralysé, du sans papier, de la personne qui n'a pas de voix.*

*Comme ces brancardiers nous devons être plusieurs pour arriver à porter le migrant. Nous ne pouvons certainement pas trouver des solutions à toutes ces situations difficiles, mais nous sommes appelés à être des témoins.*





# Italie : situation générale et initiative(s) porteuse(s) de sens

**Silvia Zerbinati, assistante sociale, membre de la commission de travail « Être Église ensemble » de la Fédération des Églises protestantes d'Italie**

*Depuis près de vingt ans, de nombreuses Églises évangéliques commencent à enregistrer la présence de frères et de sœurs immigrés. Les recherches que la Federazione delle Chiese Evangeliche in Italia, soit la Fédération des Églises Protestants en Italie, est en train de conduire depuis quelques mois nous permettent de dire que dans certaines régions du pays - le nord est mais pas seulement - la présence des immigrés évangéliques atteint 30% de la population évangélique totale. Il s'agit d'un facteur important qui modifie sensiblement le profil des Églises qui se sont découvertes chaque jour de plus en plus multiethniques et multiculturelles.*

*Depuis des années les flux migratoires nous ont réservé plusieurs surprises et parmi celles-ci l'arrivée d'un nombre croissant d'immigrants d'Afrique occidentale, d'Amérique latine, d'Europe de l'est et des Philippines où une importante présence évangélique s'est enracinée grâce aux missions religieuses. Dans certains cas, il s'agit de grandes Églises, comme au Ghana et au Nigeria, dans d'autres il s'agit de petites minorités comme pour la Roumanie. Mais c'est l'image globale qui importe car elle nous montre une évangélisation mondiale, qui se déplace le long des principales routes migratoires.*

## **Un défi**

*Cette situation inattendue a posé un nouveau défi pour les Églises qui ont dû tracer une nouvelle ligne de travail pas seulement théologique mais aussi diaconale : comment accueillir ces frères et sœurs? Quelle forme ecclésiologique donner à leur présence ? Quels liens tisser avec leur culture d'origine ? Voici quelques questions sur lesquelles beaucoup d'Églises ont dû s'interroger.*

*S'ajoute à ceci la discussion sur les équilibres déjà difficiles au sein de la communauté. D'autre part, le phénomène a été très dynamique et il était nécessaire de donner des réponses immédiates : pour de nombreuses Églises en déclin numérique, l'arrivée d'immigrants a été le facteur le plus puissant aussi pour la « croissance ».*

*Il y a beaucoup d'Églises qui ont été régénérées par la présence des frères immigrés et, dans le même temps, elles ont changé en passant d'Églises italiennes à des Églises multiethniques. Mais l'intégration multiethnique est juste un des modèles sociologiques et ecclésiologiques qui ont été adoptés. En fait, l'expérience des Églises évangéliques nous présente une variété de typologies allant de l'intégration complète dans les communautés qui ont renouvelé leurs formes liturgiques et se sont ouvertes à l'échange interculturel, à d'autres qui se sont limitées à offrir un "accueil" aux Églises sœurs.*

*Les Églises dites « ethniques », sur lesquelles pèse la stigmatisation sociale, offrent une étude de cas intéressante. En fait, quand il s'agit d'Églises indépendantes qui n'ont pas de protection juridique liée à un accord spécial avec l'État, elles rencontrent des graves problèmes lors de l'ouverture d'un lieu de culte ou en cas d'assistance spirituelle dans les prisons ou les hôpitaux.*





*Si tel est le problème « externe » principal de ces communautés, le problème « interne » est leur introversion ethnique, qui certes a une fonction importante pour la cohésion sociale du groupe et le renforcement de la négociation des droits souvent niés, mais qui en même temps produit un effet de « ghetto » sur les deuxièmes et troisièmes générations. En d'autres termes, si la communauté ethnique est un facteur qui contribue au développement social et d'identité pour les immigrants qui arrivent en Italie, en même temps il peut devenir un obstacle à l'inclusion dans la société et l'intégration de leurs enfants et de leurs petits-enfants. Des études à l'étranger menées sur les jeunes des communautés ethniques montrent que dans le moyen terme, ils finissent par perdre le sentiment d'appartenance à leur communauté d'origine en adhérant aux communautés multiculturelles, ou – le plus souvent - en perdant tout lien avec la tradition religieuse de la famille.*



*Face à ces difficultés, il y a aussi de nombreuses possibilités. La force des relations vécues au sein d'une communauté de foi peut avoir une grande fonction sociale. Cela est vrai bien sûr pour les immigrants qui vivent les Églises évangéliques comme un lieu fondamental de la socialisation : le baptême d'un enfant, la bénédiction d'un mariage, un enterrement, la participation au culte du dimanche. Ce sont aussi des occasions pour construire un lien communautaire qui n'a pas d'autres espaces pour s'exprimer. Chanter, danser,*

*prier selon les usages traditionnels sont l'occasion de célébrer une identité qui pousse souvent à l'assimilation.*

*Une série d'études conduites en Italie suggère que les communautés religieuses organisées sur une base ethnique constituent une ressource précieuse pour l'activation des politiques d'intégration sociale et d'inclusion sociale. Les domaines spécifiques où on peut valoriser les contributions de ces communautés sont, entre autres, les cours d'alphabétisation, les campagnes d'information sur la citoyenneté et la culture de la légalité, le travail avec les catégories vulnérables, en particulier les femmes prostituées.*

*Je veux vous présenter le cas de l'Église adventiste de Castel Volturno, un petit village au sud de l'Italie, où le programme "Essere Chiesa Insieme" de la Federazione delle Chiese Evangeliche in Italia a réalisé des cours d'éducation à la citoyenneté. L'expérience de Castel Volturno fait partie d'une étude de cas national - dans la ville, plus de 40 Églises évangéliques, très différentes les unes des autres avec des lignes directrices parfois difficiles à concilier – nous présente une « bonne pratique » qu'on peut exploiter dans d'autres contextes.*

*Castel Volturno est en effet une réalité très particulière. L'Église est composée pour la plupart d'hommes qui viennent d'Afrique de l'ouest et qui vivent dans un environnement préoccupant : malaise social, présence envahissante de la criminalité organisée, forte concentration de migrants pour la majorité en situation irrégulière. C'est clair que dans ce contexte la*



communauté ethnique a un rôle irremplaçable. La stratégie adoptée, c'est de former des réseaux, avec un effort continu visant à connecter et intégrer cette Église « ethnique » dans un tissu inclusif et pluraliste composé d'Italiens et d'immigrés qui ne sont pas exclusivement d'origine africaine.

Entre les deux extrêmes, la communauté « ethnique » d'un côté et « intégrée » de l'autre, il est possible de trouver désormais de nombreuses expériences intermédiaires. Chacune a cherché à apporter des réponses concrètes aux multiples difficultés : linguistique, culturelle, liturgique, même la différence d'âges par rapport aux membres italiens, généralement plus âgés. S'ajoute à ceci bien évidemment le problème de la « deuxième génération ».

Vivre ces tensions n'est pas simple et la participation à la vie de l'Église ne résout pas la situation.

Cette dynamique est également vécue dans toutes les Églises et elle devrait être traitée avec des outils de pastorale spécifiques pour aider les pasteurs et les jeunes à vivre ensemble dans un nouveau contexte qui implique inévitablement l'adoption de comportements différents de ceux en vigueur dans le cadre d'origine.

Entre succès et échec, les bonnes pratiques et les défis, chaque communauté a son histoire et fait son chemin en développant sa propre ligne de pastorale. Cependant, à partir des données d'une recherche au niveau national qu'on est en train de compléter, nous pouvons dire que toutes les Églises sont en train de travailler dans cette direction : mieux intégrer les migrants.

Cette vision théologique a produit une ecclésiologie cohérente, qui a relativisé les différences liturgiques et culturelles - l'orgue et les tambours, la prière intime et mesurée et celle plus expansive – pour rechercher un nouveau langage de la foi.

Le chemin à faire est encore très long, mais c'est bien là le défi d'être « Église ensemble ». Nous pouvons vaincre ce défi seulement si on a une solide plate-forme théologique capable de nous donner de l'énergie spirituelle et de la lucidité dans l'action.

C'est pour ça que depuis des années un programme spécifique de la Federazione delle Chiese Evangeliche in Italia, nommé « Essere Chiesa Insieme » propose des parcours de formation théologique interculturel. En fait, nous sommes convaincus que pour marcher ensemble on a besoin de sœurs et frères (italiens et immigrants) qui sont capables de construire des ponts de médiation interculturelle. Le dernier chemin formatif qu'on est en train de préparer s'appelle Laboratoire INterculturel de Formation et Accueil, dont l'acronyme en italien est LINFA, qui signifie la « sève », comme celle dont nous et nos Églises avons besoin pour grandir et porter des fruits.

L'objectif spirituel que nous proposons est de construire l'unité de l'Église, en vivant chaque jour la vocation à être un en Christ malgré les barrières linguistiques et culturelles. Donner ensemble, italiens et migrants, notre témoignage de la foi dans la société italienne.

Voilà ce qu'on appelle « Être Église ensemble ».



# Norvège : situation générale et initiative(s) porteuse(s) de sens

## Sven Thore Kloster, conseiller de l'Église de Norvège auprès du gouvernement sur les questions interreligieuses et de migration



La politique norvégienne d'immigration est constamment critiquée par les Églises en Norvège. Nous pensons que cette politique est trop stricte et trop rigide. Il serait difficile pour moi de la comparer avec celles pratiquées dans les autres pays européens, car tant d'éléments entrent en jeu en matière de politique d'immigration. Toutefois, une comparaison entre les pays scandinaves me permet d'avancer que la politique norvégienne est plus souple qu'au Danemark, et moins souple qu'en Suède. Sur une population totale de 5 millions de citoyens en Norvège, 10 %, soit un demi-million de personnes, ont un passé lié à l'immigration – et ce chiffre comprend également notre

roi, dont les parents sont nés à l'étranger.

La montée du populisme de droite, de la xénophobie, de l'islamophobie, des combats identitaires et du nationalisme (des phénomènes politiques que le reste de l'Europe connaît bien) a conduit à un durcissement radical de la politique norvégienne d'immigration au cours de ces dix dernières années. Malheureusement, les plus grandes restrictions ont été ressenties au niveau de la politique d'asile, en particulier sur les possibilités d'obtention de permis de séjour pour des motifs humanitaires avérés, ou pour les cas où existent des liens préalables avec le pays. Ainsi, en définitive, la situation norvégienne n'est pas très brillante. La Norvège, une nation du nord de l'Europe, riche en pétrole et à peine touchée par la crise financière de la zone euro, n'a pourtant qu'une volonté politique très limitée lorsqu'il s'agit d'octroyer des permis de séjour, sur la base de considérations humanitaires avérées, aux demandeurs d'asile et aux groupes vulnérables, tels que les enfants, les personnes âgées ou les malades.

C'est dans ce contexte que les différentes Églises de Norvège sont appelées à agir pour les immigrants et en collaboration avec eux. S'il est vrai que la société civile norvégienne fonctionne bien, que des organisations professionnelles et laïques œuvrent en faveur des droits





*des immigrants, les Églises se concentrent quant à elles principalement sur trois approches, en faveur des immigrants et avec leur concours.*

*Tout d'abord, les Églises plaident en faveur d'une politique d'asile plus humaine. Une voix publique forte, une voix morale devient nécessaire, dans une époque où de nombreux hommes politiques rivalisent de propositions toujours plus restrictives.*

*Deuxièmement, les Églises concentrent leurs efforts sur les comportements des citoyens ordinaires et tentent d'apaiser les sentiments xénophobes. Plus de 75 % des Norvégiens sont membres de l'Église de Norvège. En tant qu'Église dite populaire, nous sommes fortement responsables de l'attitude générale de la population norvégienne envers les immigrants. Ceux qui entretiennent un imaginaire de la peur autour de la menace que représenterait l'immigration pour la tradition et l'héritage culturels et chrétiens de la Norvège, font l'objet de nos préoccupations et engagent tout particulièrement notre responsabilité; ce fut le cas d'Anders Bering Breivik, homme d'extrême droite et membre de l'Église, désormais mieux connu comme étant le terroriste responsable des massacres de l'île d'Utøya du 22 juillet 2011.*

*Troisièmement, les Églises encouragent les rencontres avec les immigrants sur le plan religieux et spirituel, soit en les accueillant au sein de l'Église, soit en favorisant le dialogue interreligieux.*

*Je vais désormais me concentrer brièvement sur deux de ces approches, la première et la troisième, qui constituent des exemples concrets de la contribution des Églises à la construction d'une société plus accueillante et plus humaine.*

*Le document « Notre vision » est un bon exemple de la façon dont les Églises en Norvège ont milité pour une politique d'asile plus humaine. Il a été publié par le Conseil chrétien de Norvège en 2010. Ce document, qui traite de la politique de l'immigration et de l'intégration, est distribué par toutes les Églises membres du Conseil chrétien de Norvège, des Églises catholiques romaines et orthodoxes, en passant par les Églises pentecôtistes. Ce document sert de plateforme politique d'information alternative, qui nourrit et articule une vision différente de ce que l'on peut lire dans les programmes politiques ordinaires. « Notre vision » est un document très spécifique et concret, qui établit des demandes claires et propose des réponses possibles à des questions politiques particulières, comme celles relatives au regroupement familial, aux migrants irréguliers, aux droits des enfants, au droit au travail des immigrants, etc.*

*Bien entendu, on a critiqué le Conseil chrétien pour son rôle jugé trop politique. Cependant, le consensus atteint par les Églises sur ces questions politiques, fait unique dans les situations œcuméniques, a ouvert les yeux de bien des membres de l'Église et a suscité l'intérêt des médias et des politiciens. Lorsque toutes les Églises font publiquement front commun et affirment que « l'on ne peut adorer un enfant réfugié le dimanche et en déporter un autre le lundi », leur opinion est remarquée. Et en prime, nous y gagnons, car cela améliore les relations et la coopération œcuménique au sein du Conseil chrétien. Les Églises se rendent compte qu'elles s'accordent sur un sujet très important.*

*Il est tout aussi important pour les Églises locales de mener des campagnes pour une politique d'asile plus humaine que d'avoir l'attitude qui convient dans la façon dont elles accueillent les nouveaux immigrants sur le plan religieux.*

*Mon dernier exemple concerne la façon dont une Église peut se rapprocher des nouveaux immigrants chrétiens et mieux les accueillir (et je ne dis pas que les Églises ne doivent pas*





*engager le dialogue avec les immigrants non chrétiens ! Il s'agit simplement là d'une autre approche). L'Église de Norvège a lentement et peu à peu pris conscience de l'existence de tous les immigrants chrétiens et des nouvelles Églises qui surgissent aux quatre coins du pays. Le nouveau paysage ecclésial dessiné par l'immigration est une réalité en Norvège, et c'est aussi le cas dans la plupart des pays européens. En tant qu'Église de la majorité, nous nous attribuons une responsabilité particulière quant à la rencontre, l'accueil et la mise en place de nouvelles relations œcuméniques dans ces nouvelles Églises et congrégations. Le synode général de l'Église de Norvège a décidé en 2009 de lancer différentes réformes et d'œuvrer systématiquement à l'établissement de lieux de rencontre et de domaines de coopération entre l'Église traditionnelle et les nouvelles Églises de migrants. Cela implique différentes initiatives à plusieurs niveaux : entre les congrégations, entre les pasteurs, entre les éducateurs, entre les dirigeants de l'Église et ainsi de suite... Nous espérons que cela se traduira par des relations plus fortes et par davantage de contacts entre les immigrants chrétiens et la société norvégienne en général.*

*Accueillir et participer à l'intégration (spirituelle) de nouvelles Églises de migrants dans la famille et dans le travail œcuméniques au sein d'une communauté locale spécifique, c'est une tâche très importante pour une Église traditionnelle, et elle ne peut être prise en charge par l'État ou par d'autres ONG. Au bout du compte, seule l'Église peut s'acquitter de cette mission.*

Traduction Joanna Boillot





# Serbie : situation générale et initiative(s) porteuse(s) de sens

## Robert Bu, directeur adjoint de l'Organisation humanitaire œcuménique de Serbie

*Chers organisateurs, chers invités, c'est un grand plaisir que de participer à cette conférence. Pendant le temps qui m'est imparti, je vais évoquer le contexte local en Serbie pour ce qui concerne le sujet qui nous intéresse. Je m'appelle Robert Bu et je travaille pour l'Organisation Humanitaire Œcuménique de Serbie, Novi Sad-EHO, une organisation religieuse locale, en activité depuis 1996.*

*L'Organisation Humanitaire Œcuménique est une association à but non lucratif, fondée par le Conseil Œcuménique des Églises (CŒE) en février 1993. Les Églises fondatrices de cette organisation sont les suivantes : l'Église luthérienne slovaque de Serbie, l'Église chrétienne réformée de Serbie, l'Église méthodiste de Serbie, l'Exarchat apostolique catholique de Serbie et du Monténégro, et enfin l'Église luthérienne de Serbie.*

*Depuis sa fondation, l'EHO a été un exemple, au niveau régional, de la collaboration inter-Églises pour les activités diaconales aux quatre coins de la province de Voïvodine (province située au nord de la Serbie).*

*Aujourd'hui, l'EHO est connue pour être une organisation qui s'occupe des problèmes sociaux en général. Par ailleurs, elle joue un rôle pionnier dans la création d'initiatives qui contribuent à résoudre les problèmes d'ordre social et à faciliter le travail des autres structures. En effet, plusieurs projets initiés par l'EHO ont servi de modèles de bonne pratique à d'autres organisations.*

*À ce jour, et de concert avec d'autres organisations de la société civile, l'EHO a soulevé de nombreuses questions importantes pour la vie des citoyens serbes, parmi lesquelles, les questions de l'inclusion sociale, de la paix et de la réconciliation, de la collaboration œcuménique, de la solidarité, du volontariat, mais surtout celle de la sensibilisation des populations quant à leur responsabilité et leur capacité à réagir aux problèmes sociaux de manière constructive.*

*L'EHO s'est avérée être une organisation ouverte et flexible, qui a su faire face avec succès à ses propres défis, mais aussi aux défis généraux d'ordre social liés à son environnement, et posés par les processus continus de réforme sociale, de démocratisation et d'intégration communautaire en Serbie.*

### Contexte

*Je vais à présent évoquer la question des réfugiés, des populations déplacées en interne, des rapatriés d'Europe occidentale et des demandeurs d'asile en Serbie.*

*La Serbie est un pays d'origine, de transit et de refuge pour de nombreuses personnes qui ont été forcées de fuir leurs lieux de vie. En Serbie, ces populations bénéficient d'un statut social et*





*de droits différents, mais ont en commun le fait d'avoir migré contre leur gré. Il est impossible de se concentrer uniquement sur la politique de la Serbie pour être en mesure de prendre des décisions relatives à leur avenir. L'exercice des droits en Croatie, en Bosnie-Herzégovine, au Kosovo et en Métochie suppose l'entière participation de la Serbie, mais aussi de la communauté internationale. La restitution des droits dans le pays d'origine et la création de conditions visant la protection des droits antérieurement acquis sont d'une importance cruciale, pour favoriser non seulement le retour permanent, mais aussi toute autre solution durable, telle que l'intégration.*

*Avec 86 000 réfugiés originaires de Croatie et de Bosnie-Herzégovine et 206 000 personnes déplacées du Kosovo, la Serbie est toujours le premier pays d'Europe de par le nombre de réfugiés et de personnes déplacées en interne.*

### **Asile et immigration**

*En Serbie, la loi relative à l'asile a été adoptée en avril 2008. Conformément à la loi, le gouvernement de la république de Serbie a mis en place deux centres d'accueil pour les demandeurs d'asile, qui sont financés par l'État. Le Commissariat serbe pour les Réfugiés et la Migration a renforcé la capacité d'accueil de ses propres centres ; les infrastructures y sont adaptées et la législation en matière d'asile est appliquée conformément aux normes internationales. Par ailleurs, il oriente ses actions en faveur de la création d'abris adaptés et de conditions de vie de base pour les demandeurs d'asile en attente d'une décision définitive quant à leur demande. À l'heure actuelle, la capacité totale de ces centres est de 250 personnes. Les demandeurs d'asile y sont logés dans des conditions de vie de base. Les principes de non-discrimination, d'égalité des sexes et de maintien de l'intégrité familiale y sont respectés ; par ailleurs, l'on s'occupe également des soins pour les personnes ayant des besoins spécifiques. Les demandeurs d'asile bénéficient de ces conditions jusqu'à ce qu'une prise de décision définitive concernant leur demande soit arrêtée. Ils sont pour la plupart originaires d'Afghanistan, d'Irak, de Somalie, du Pakistan ou de Palestine.*

*En 2010, 522 personnes au total (des ressortissants afghans pour la plupart, à savoir 311 personnes) ont exprimé l'intention de demander l'asile en Serbie. Il s'agit souvent de personnes qui sont interpellées alors qu'elles tentent d'entrer en Europe occidentale illégalement via la Serbie. Mener une politique d'asile est une expérience nouvelle pour la Serbie, et les institutions nécessaires n'ont pas encore été mises en place.*





*Le Commissariat serbe pour les Réfugiés et la Migration et l'Initiative Régionale pour la Migration, l'Asile et les Réfugiés [The Migration, Asylum, Refugees Regional Initiative (MARRI)] ont établi une collaboration visant à améliorer l'échange des données et, de manière plus générale, à résoudre les problèmes des demandeurs d'asile dans la région.*

### **Migration et réfugiés**

*Il s'agit des personnes ayant fui la Croatie et la Bosnie-Herzégovine au cours de la guerre civile en ex-Yougoslavie (au total, 650 000 personnes ont fui vers la Serbie, 1998). Dans la région de l'ex-Yougoslavie, le processus de résolution de la question des réfugiés a été ralenti principalement en raison de problèmes non résolus de droits de location. En Serbie, en dépit des efforts déployés par le gouvernement pour intégrer les réfugiés, le cadre institutionnel et juridique n'a pas encore été dûment mis en place. La loi serbe relative aux amendements de la loi sur les réfugiés définit et complète les dispositions de la loi de 1992, qui régit de manière détaillée les questions de statut, de retour et des besoins des réfugiés en matière de logement dans le processus d'intégration. Ces quinze dernières années, de nombreux programmes ont été mis en place pour encourager les solutions durables de logement pour les réfugiés et les personnes déplacées en interne. L'un de ces programmes a d'ailleurs donné lieu à la fermeture de centres collectifs et a permis à des familles de trouver un logement dans un environnement protégé (construction d'appartements).*

### **Migration et personnes déplacées en interne**

*En juin 1999, après la signature des accords de Kumanovo et le stationnement de forces internationales, près de 190 000 personnes ont fui le Kosovo et la Métochie. Le nombre actuel de personnes déplacées en Serbie s'élève à 210 000.*

*Le droit au retour reste une priorité pour le gouvernement serbe, toutefois, le statut de « populations déplacées à long terme » a été progressivement reconnu pour la grande majorité de ces personnes. En raison du caractère sensible de la question, les autorités serbes refusent toute coopération avec les organismes associés à l'indépendance du Kosovo. Le dialogue des autorités serbes et du Kosovo sur les « questions d'ordre technique » devrait aboutir à des solutions, tout du moins, pour quelques-unes des questions litigieuses qui ont été soulevées. Le statu quo est actuellement défavorable à la fois aux personnes se trouvant au Kosovo et aux populations déplacées en Serbie centrale.*

### **Migration et rapatriés**

*Les accords de réadmission signés avec tous les États membres de l'UE, à l'exception du Danemark, sont entrés en vigueur en 2008. Le Conseil de l'Europe estime que 50 000 à 150 000 ressortissants serbes, principalement des Roms, seront renvoyés en Serbie. Par ailleurs, un nombre croissant de citoyens serbes (principalement des Roms et des Albanais du sud de la Serbie) font usage du régime de circulation sans obligation de visa pour rejoindre les territoires des États membres de l'UE (de nombreux citoyens serbes perçoivent le droit de circuler sans obligation de visa comme une opportunité pour résoudre leurs problèmes sociaux, en déposant une demande d'asile). Ceci constitue un abus du système d'asile et crée, de fait, un moyen détourné de migrer de manière illégale ; à ce jour, les autorités serbes n'ont pas encore pu réagir sur la question. C'est la raison pour laquelle l'UE et les États membres ont mis en place un régime de réexamen de l'obligation de visa pour la Serbie et les autres pays des Balkans occidentaux. Ces derniers mois, le gouvernement serbe a déployé davantage d'efforts pour résoudre ce problème. Un accord a été signé avec la Suisse afin de permettre l'ouverture d'un bureau à Bâle pour recevoir les demandes d'asile provenant des Balkans occidentaux. Une nouvelle procédure de 48 heures a été mise en place.*





*Le 8 novembre 2012, le parlement national serbe a adopté la loi relative à la gestion des migrations, qui définit également le cadre des interventions de l'État à l'égard des migrants.*

*La Serbie a pris différentes mesures afin de maintenir en vigueur le régime de circulation sans obligation de visa vers les pays de l'UE. Au début de l'année 2011, un comité a été constitué dans le but de surveiller l'évolution de ce régime non strict de circulation (à savoir sans obligation de visa) et d'élaborer des mesures visant à diminuer le nombre de demandes d'asile, à vérifier le lieu de séjour de destination des personnes en déplacement, leur assurance voyage, ainsi que leur billet de retour, etc.*

### **L'EHO en contexte**

*En travaillant avec les migrants, en reconnaissant leurs besoins, en analysant et en mettant en exergue les problèmes et irrégularités, les organisations de la société civile jouent un rôle important dans l'élaboration des politiques eu égard aux intérêts de ces personnes, de leurs lieux d'origine ou des lieux où elles ont trouvé refuge.*

*Pendant 20 ans, l'EHO a travaillé en étroite collaboration avec les réfugiés, les personnes déplacées, les migrants et les rapatriés. Au cours des années 90, elle a proposé une assistance humanitaire et contribué à générer des revenus pour les réfugiés et les personnes déplacées en interne. Ces dix dernières années, l'EHO a mené davantage d'actions visant à renforcer les capacités d'accueil pour les personnes déplacées en interne et les rapatriés, à défendre leurs droits et à fournir aide et assistance en matière de logement, d'éducation, d'emploi, de dialogue et d'information.*

*Ces dernières années, l'EHO a lancé un projet dénommé « Inclusion sociale et amélioration des conditions de vie des populations roms en Serbie » visant à proposer un soutien exhaustif aux Roms locaux, aux populations roms déplacées en interne ou aux Roms rapatriés. Entre 2008 et 2012, des logements modèles de réhabilitation pour populations roms ont été testés avec succès et mis en place dans 13 lieux de vie/quartiers en Voïvodine, en étroite coopération avec les communautés roms, le gouvernement local et le gouvernement de la province autonome de Voïvodine.*

*Ce projet est considéré comme un modèle de bonne pratique sur la scène nationale et internationale. L'initiative a été doublement saluée, tant pour son action dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, que pour son impact sur les personnes ayant pu en bénéficier.*

### **Conclusion**


*Le temps qui m'a été imparti m'a permis de vous donner des informations générales sur le sujet. Si vous souhaitez en savoir davantage sur le contexte évoqué ou les actions de l'EHO, je suis disposé à en discuter pendant les pauses. Je vous remercie de votre attention.*

Traduction Sabrina Loulou



# Suisse : situation générale et initiative(s) porteuse(s) de sens

**Simone Prodoliet, cheffe du secrétariat de la Commission fédérale pour les questions de migration**

 Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Commission fédérale pour les questions de migration CFM

## Esprit d'ouverture et attitude défensive en conflit. La situation en Suisse.

Colloque Asile et immigration en Europe.  
1<sup>er</sup> -2 février 2013 à Paris. Intervention de Simone Prodoliet, CFM

### La Commission fédérale pour les questions de migration CFM

- CFM: Instituée par le Conseil fédéral (CF) le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Fusion de l'ancienne Commission fédérale des étrangers CFE et de la Commission fédérale des réfugiés.
- Histoire: CFE instituée en 1970 par le CF pour répondre aux inquiétudes de la population. Plusieurs initiatives populaires pour « combattre » la surpopulation des étrangers (« Überfremdung »)
- CFM: commission extraparlamentaire. Elle conseille le Conseil fédéral et l'Administration sur les questions de migration et publie des rapports, des avis et des recommandations.
- 30 membres, élus par le CF. La moitié des membres ont des connaissances de la migration de par leur propre expérience.

Esprit d'ouverture et attitude défensive en conflit. Simone Prodoliet, CFM, Paris, Février 2013

2

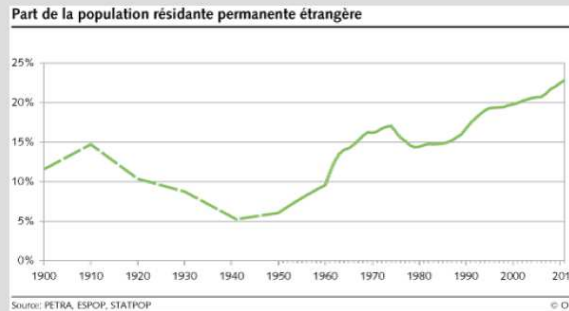


## Chiffres sur la population étrangère

Office fédéral des migrations

Personnes étrangères: 1'825'000 (2011) → 22,5%

Personnes d'états tiers: env. 650'000 → 8,5%



Esprit d'ouverture et attitude défensive en conflit. Simone Prodoliet, CFM, Paris, Février 2013

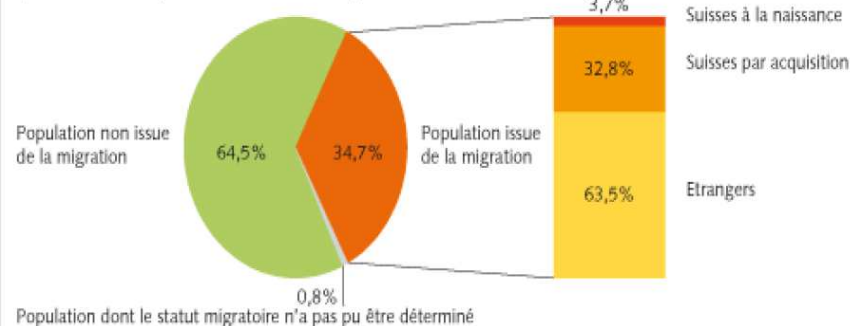
3

## Chiffres sur la population étrangère

Office fédéral de la statistique

Population selon le statut migratoire, en 2012

Population résidente permanente de 15 ans ou plus



Source: Enquête suisse sur la population active (ESPA)

© OFS

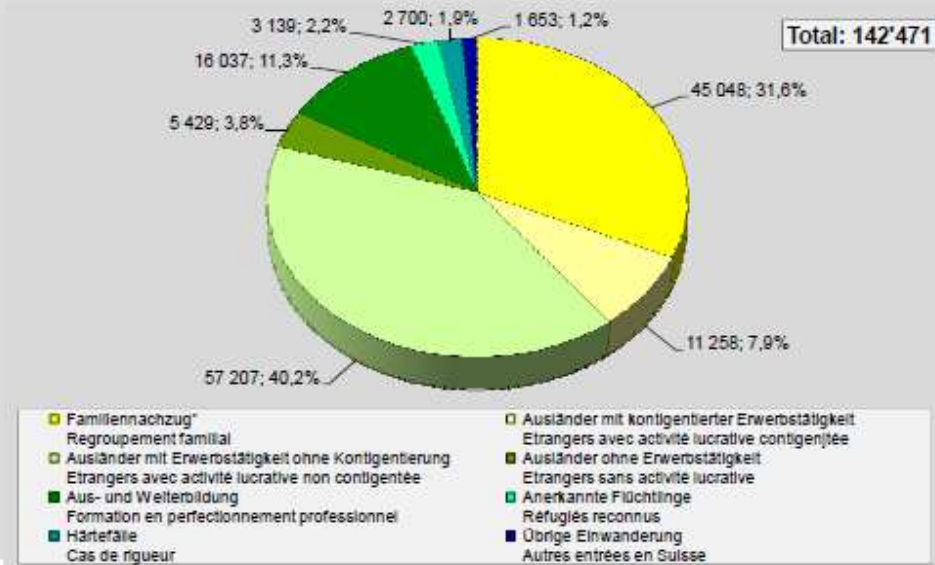
Esprit d'ouverture et attitude défensive en conflit. Simone Prodoliet, CFM, Paris, Février 2013

4





## Chiffres sur la population étrangère: Motifs d'immigration (2011)



## Politique migratoire en Suisse

### Cadre national donné par les lois

**Fédéralisme:** Mise en œuvre dans les cantons

- Marges de manœuvre dans les cantons (26 cantons)

**Concerne:**

- l'octroi des autorisations pour le séjour et l'établissement
- décisions pour le regroupement familial
- décisions pour cas de rigueur
- encouragement de l'intégration
- naturalisations (également de la compétence des communes)
- hébergement des requérants d'asile

Esprit d'ouverture et attitude défensive en conflit, Simone Prodollet, OFM, Paris, Février 2013

6



## Politique d'admission

### Politique d'admission binaire

- **Accord sur la libre circulation avec l'UE:**  
Immigration possible pour les membres de l'UE (UE-17, anciens membres de l'UE) avec un permis de travail  
Immigration restreinte pour les membres de l'UE-8 et UE-2 (contingentement)
- **Loi sur les étrangers:**  
Etats tiers: seules les personnes (hautement) qualifiées peuvent être admises pour un permis de travail → permis de séjour  
CF définit chaque année le nombre (contingent) pour l'admission de ces personnes

Esprit d'ouverture et attitude défensive en conflit. Simone Prodoillet, CFM, Paris, Février 2013

7

## Politique d'intégration

Les principes (bases juridiques communales, cantonales et fédérales) :

- L'intégration est un processus réciproque qui implique aussi bien la population suisse que la population étrangère.
- L'intégration suppose un esprit d'ouverture de la part des Suisses, un climat de reconnaissance et l'élimination des obstacles discriminatoires.

La contribution des étrangers à l'intégration se manifeste par:

- le respect des valeurs de la Constitution fédérale,
- le respect de la sécurité et de l'ordre publics,
- la volonté de participer à la vie économique et d'acquérir une formation ;
- l'apprentissage d'une langue nationale.

Esprit d'ouverture et attitude défensive en conflit. Simone Prodoillet, CFM, Paris, Février 2013

8



## Politique d'intégration

- Tâche étatique essentielle à laquelle participent tous les niveaux institutionnels en collaboration avec les partenaires sociaux, les organisations non gouvernementales et les organisations d'étrangers.
- En premier lieu dans les structures ordinaires: dans la formation professionnelle, sur le marché du travail, dans le domaine de la santé, etc.

Formule «*encourager et exiger*»

- «*exiger*»: responsabilité personnelle des étrangers. (sanctions possibles)
- «*encourager*»: mesures prises par les services étatiques afin d'encourager l'intégration des étrangers.

Esprit d'ouverture et attitude défensive en conflit. Simone Prodollet, CFM, Paris, Février 2013

9

## Politique d'asile

### Fort accroissement de demandes d'asile en 2012

#### Mesures déjà prises:

- Procédures de 48 h. pour les requérants des pays européens exemptés de l'obligation de visa, notamment la Serbie, la Macédoine et la Bosnie et Herzégovine: concerne avant tout des Roms.

#### Nouvelles mesures prévues:

- Restructuration dans le domaine de l'asile:
- Accélération des procédures
- Installation de centres fédéraux
- 5 régions procédurales dotées de plusieurs centres de 400 places chacun

Esprit d'ouverture et attitude défensive en conflit. Simone Prodollet, CFM, Paris, Février 2013

10





## **Esprit d'ouverture et attitude défensive en conflit.**

- Climat politique tendu
- Préoccupations de la population quant à la forte immigration dans le cadre de la libre circulation des personnes
- Initiatives populaires
  - Initiative «contre l'immigration de masse »
  - Initiative Ecopop: limiter le nombre d'immigrés
- Intérêt du Conseil fédéral, de la plupart des partis politiques et de l'économie de maintenir les Accords bilatéraux
- Préoccupations des milieux de la société civile quant au durcissement dans le discours sur les étrangers en général

Esprit d'ouverture et attitude défensive en conflit. Simone Prodoliet, CFM, Paris, Février 2013

11





## **Diane Barraud, pasteure, médiatrice Église-Migration de l'Église évangélique réformée du canton de Vaud (Suisse)**

*Mon terrain c'est Point d'Appui, lieu d'accueil pour les migrants en précarité à Lausanne, ouvert conjointement par les Églises réformée et catholique du Canton de Vaud. Nous y menons notamment un travail d'écoute, en offrant des entretiens aux migrants qui souhaitent avoir des informations sur leur situation, faire le point ou simplement vider leur sac. Nous pouvons les accompagner dans certaines démarches de négociation sur leur situation, et les orientons vers des services plus spécialisés quand besoin est (juridique, psychologique, social).*

*A côté de cela, Point d'Appui se veut un lieu d'accueil convivial et propose des formations de base en français et en informatique.*

### **1. L'Asile vu du terrain**

*Nous rencontrons dans nos entretiens de nombreuses personnes « Cas Dublin ». Une chose positive à relever, le système Suisse assure un toit, de la nourriture et des soins à tout requérant d'Asile tout au long de sa présence en Suisse – même débouté.*

*D'où des situations dramatiques de personnes qui ont connu la rue dans d'autres pays d'Europe où ce minimum n'est pas assuré ou pas sur toute la durée de la procédure, mais dont la Suisse néanmoins refuse de prendre en charge la demande d'asile. Tout est fait pour renvoyer vers le pays d'Europe concerné, y compris si l'absence de prise en charge est avérée et que l'on se trouve face à des personnes vulnérables – par exemple des jeunes femmes avec enfant déjà maintes fois harcelées ou pire dans les rues d'une grande ville d'Europe.*

*Y a-t-il des moyens d'interpeller au niveau européen ou dans les différents pays sur la question de la prise en charge des demandeurs d'asile ?*

*Quant à la loi suisse sur l'Asile, les nouvelles dispositions entrées en vigueur, notamment l'accélération de la procédure pour les roms des Balkans, nous inquiètent profondément. Les familles que j'ai pu recevoir en entretien – avant cette accélération, maintenant ils n'arrivent plus jusque chez nous - sont vraiment l'image de la pauvreté extrême et de la difficulté à se trouver une place convenable en Europe. Nous sommes très préoccupés que l'aide au retour ait été supprimée pour ces familles (pourquoi pour cette provenance spécifiquement, et pas d'autres ?) car nous les voyons renvoyées à la grande pauvreté et à l'errance, et nous nous demandons bien du coup si quelqu'un assume encore une quelconque responsabilité envers ce groupe important de personnes. Ou si elles devront elles aussi se mettre aux systèmes alternatifs comme la mendicité, le jour où leur pays sera intégré dans l'Union européenne...*

*Avec quelques requérants d'asile nous avons assisté aux débats du Parlement fédéral au mois de juin, lorsqu'ont été votés des durcissements de la loi sur l'Asile. C'était une épreuve pénible, car nous avons constaté la distance énorme entre les personnes que nous connaissons, leur parcours, ce qu'elles vivent, et ce dont les parlementaires ont parlé : des débats extrêmement théoriques, abstraits, utilisant les chiffres pour faire peur, contraignant les parlementaires à digresser sur « l'Absurdistan » tant certains exemples utilisés pour appuyer les durcissements étaient insensés. Il en est résulté des durcissements qui devaient entrer en vigueur d'urgence, comme s'il y avait péril en la demeure, blessants et difficiles à vivre pour les migrants, et quelques-uns franchement « limite » quant au droit d'Asile, comme le fait de ne plus reconnaître la désertion comme un motif d'asile. Ces modifications sont actuellement combattues par référendum, les chances de l'emporter sont extrêmement faibles, mais ce sera au moins l'occasion, pour la société civile, de faire entendre des paroles différentes sur l'asile et les personnes concernées.*





## **2. Les accords de libre circulation vus du terrain**

*Point d'Appui accueille aussi depuis une année ou deux des européens qui sont dans une immense précarité, et c'est nouveau. Ce sont des réfugiés de la crise économique – sauf qu'ils n'ont pas de système d'asile pour soutenir leur démarche ! Ils arrivent d'Espagne, du Portugal, un peu d'Italie et de Grèce. Ils viennent en Suisse chercher du travail, ce qui se comprend aisément - il suffit de regarder une carte d'Europe : le taux de chômage national est entre 3 et 4%, évidemment beaucoup moins que dans les pays évoqués.*

*Arrivées sans projet préétabli (pas de logement, pas de contrat de travail), ces personnes se trouvent rapidement dans la grande précarité et ont pour seul recours les structures d'urgence pour l'hébergement, la nourriture et les soins. Cela a souvent un effet dramatique sur elles car cette précarité est nouvelle, brutale et elles n'y sont pas préparées, c'est comme une chute assez vertigineuse. Et nous nous interrogeons : comment faire face à cette nouvelle pauvreté ? Est-ce que les accords de libre circulation avaient prévu que les pauvres aussi circuleraient, et comment les accompagner ? Éloignés ou déçus du système social de leur pays, sans droit d'accéder à un filet social en Suisse, elles semblent passer au-travers des mailles et nous sommes évidemment très préoccupés de voir advenir ainsi de nouveaux pauvres.*

*Certains heureusement réussissent leur migration et trouvent du travail. D'autres non, et surtout pas ceux qui sont résidents d'un pays d'Europe mais n'en ont pas la nationalité. Ceux-là ne bénéficient pas des Accords sur la libre circulation pour ce qui est du travail et n'ont pas le droit d'exercer une activité lucrative en Suisse. Faites passer le mot si jamais, à l'arrivée souvent ils n'en semblent pas informés.*

*Dans cet itinéraire, certains font le choix de vouloir rentrer, dans le pays d'Europe quitté voire, pour ceux qui ont fait deux migrations, vers l'Amérique latine ou l'Afrique natales. Problème : aucun dispositif existant d'aide au retour, même pour payer un billet de car, et les personnes n'ont plus un franc en poche.*

## **3. L'intégration vue du terrain**

*Je commence par quelque chose de réjouissant : des lieux comme Point d'Appui sont des lieux où l'on croit à l'intégration parce qu'on la voit au quotidien. Un migrant qui vient avec le poids de sa situation vient aussi avec ses compétences, ses richesses et son envie de rendre service, du coup nos équipes de bénévoles sont extrêmement multiculturelles et par là même provoquent des rencontres et des échanges positifs qui sont peut-être un coup de pouce pour que les migrants trouvent leur place dans la société suisse.*

*Une préoccupation tient à certains statuts d'étrangers : livret F admission provisoire, livret N requérant d'Asile, ces personnes ont le droit de travailler en Suisse (contrairement aux requérants d'asile déboutés par exemple) mais ont beaucoup de difficulté à décrocher un emploi, leur titre de séjour faisant peur aux autorités qui les voient comme extrêmement précaires (alors que des « admis provisoires » passent généralement le reste de leur existence en Suisse, simplement ils n'ont pas le statut de réfugié, ils sont juste non-refoulables). Nous réfléchissons à comment sensibiliser les employeurs et faire du lien pour essayer d'aider les personnes à surmonter ces difficultés.*

*En conclusion, je dirai que ce terrain de l'accompagnement des migrants en précarité est d'abord, paradoxalement peut-être, le terrain d'une grande joie. C'est la rencontre avec des personnes impressionnantes et riches de beaucoup de belles choses, c'est ce qui maintient en vie l'espoir sans doute. Et puis c'est le terrain d'une grande souffrance aussi, celle qu'on partage un tout petit peu avec les difficultés innombrables et diverses rencontrées par les migrants d'aujourd'hui sur leur parcours et dans leur vie d'exilé. Face à cette souffrance-là, nul doute que le politique aurait des moyens de créer des ouvertures, de faciliter des parcours migratoires qui*





*aient du sens, de prendre autrement ses responsabilités face aux pauvretés et aux violences du monde.*





# Le regard de la CEME (Commission des Églises auprès des Migrants en Europe) sur la position des Églises

**Doris Peschke, secrétaire générale de la Commission des Églises auprès des migrants en Europe**

*J'ai le privilège de partager avec vous aujourd'hui les vues de La Commission des Églises auprès des Migrants en Europe (CEME) [Churches' Commission for Migrants in Europe, CCME] sur les questions des migrations et de l'asile en Europe. La CEME est une organisation œcuménique qui intervient en matière de migration, d'intégration et d'asile, et qui mène des actions contre le racisme et la discrimination en Europe. Les membres de la commission regroupent des Églises anglicanes, orthodoxes et protestantes, des conseils d'Églises ainsi que des organismes ecclésiastiques. En France, il s'agit de la Fédération Protestante de France et de la CIMADE. Je suis heureuse de constater que plusieurs de nos autres membres sont présents aujourd'hui. La CEME coopère avec la Conférence des Églises européennes et le Conseil Œcuménique des Églises, ce qui facilite la coordination avec les collègues des autres régions à travers le Réseau Œcuménique Mondial sur la Migration.*

*La CEME est engagée dans le plaidoyer auprès des institutions européennes en faveur :*

- *De la réinstallation des réfugiés : 20 000 en 2020 ;*
- *De la reconnaissance de la responsabilité partagée de l'UE (ex., la question de la Grèce) ;*
- *De la sauvegarde des droits tels que le regroupement familial ;*
- *Du permis de séjour de longue durée.*

## **La migration est un phénomène normal**

*La migration est un phénomène normal : pour beaucoup d'entre nous, cette affirmation peut paraître simpliste et directe. La migration est un phénomène normal depuis le commencement de l'humanité ; pour les chrétiens ou dans les religions abrahamiques, nous pourrions dire depuis qu'Adam et Ève ont été chassés du Paradis. Et pourtant, les approches politiques en matière d'asile et de migration, et dans une large mesure également les perceptions au sein des sociétés, obéissent à une logique tendant à faire obstacle aux migrations plutôt qu'à les faciliter.*

*Cependant, en Europe, les deux tendances se superposent : la liberté de circulation des citoyens de l'UE est un droit acquis qui, par conséquent, n'est plus tributaire des conditions d'octroi de permis par les autorités des pays membres de l'UE. Pour la CEME, la liberté de circulation intra-UE constitue une approche positive en matière de migration. Pourtant, la migration vers l'UE en provenance de pays tiers est devenue une entreprise beaucoup plus difficile, en raison des contrôles frontaliers, des réglementations assez strictes en matière de visas, et de conditions – qui dans une certaine mesure peuvent s'avérer arbitraires – devant être remplies et avérées par les personnes qui souhaitent migrer.*







À l'heure actuelle, l'Union européenne est composée de 27 pays, et en conséquence, de nombreuses personnes qui avaient précédemment des difficultés à remplir les conditions permettant leur circulation au sein de l'UE et qui ont désormais la possibilité de travailler, de fournir des services et de voyager partout dans l'Union. S'ils en ont les moyens, les membres de leur famille ont le droit de les rejoindre pour des périodes plus ou moins longues. Nous considérons cette liberté comme une grande réussite et y sommes très attachés.

Pour les migrants en provenance de pays tiers, la situation est bien différente. Ils ont obligation de suivre de lourdes procédures pour l'obtention d'un visa et

d'apporter des preuves en matière d'emploi et de moyens financiers. Pour ce qui est des membres de la famille des migrants, certains États membres de l'UE mettent en application des périodes d'attente et exigent des conditions supplémentaires, telles que la connaissance de la langue. Les autorités des États membres de l'UE considèrent que les procédures de demandes de regroupement familial des ressortissants de pays tiers font l'objet de fraudes massives, et cela, en dépit du fait qu'il n'y ait peu, voire aucune preuve allant dans ce sens. Cette hypothèse contribue à ce que les migrants en provenance de pays tiers fassent assez généralement l'objet de soupçons. Les allocutions publiques des politiciens faisant état de ce climat de suspicion contribuent à créer une représentation générale erronée, où les migrants sont perçus comme des individus douteux, voire comme des criminels. Nous croyons que cette attitude doit changer : plutôt que de pénaliser tous les migrants en leur imposant des règles plus strictes, et parfois même impossibles, les autorités pourraient traduire en justice les éventuels responsables avérés de fraudes, et les réprimer proportionnellement à l'acte commis. Conformément à la convention européenne des droits de l'homme, tout être humain a droit à une vie familiale ; nous devrions la faciliter et l'encourager, et non pas la rendre impossible.

### **Droit d'asile : proposer une protection internationale**

Les réfugiés et les personnes déplacées n'ont pas le choix : ils fuient leurs lieux de vie en raison de guerres, de conflits, de persécutions et de traitements dégradants, comme nous le voyons actuellement en Syrie. Assurer la protection des réfugiés et des personnes déplacées est d'abord et avant tout une responsabilité des États, conformément aux dispositions de la Convention de 1951 relative aux statuts des réfugiés. Ainsi, la CEME a pu saluer les améliorations apportées à certains des instruments juridiques de l'UE en matière d'asile. À titre d'exemple, la « directive relative aux conditions requises » propose une définition de la nécessité d'une protection internationale et des droits qui peuvent être octroyés. Pourtant, la CEME, d'autres organisations chrétiennes et les ONG se montrent critiques et inquiètes en ce qui concerne d'autres aspects des directives communautaires relatives à l'asile. C'est le cas en particulier du règlement Dublin II et de la directive relative aux procédures d'asile, qui créent des déséquilibres en matière de protection des réfugiés et rend la tâche difficile pour les demandeurs qui souhaitent bénéficier du statut de protection dans les pays de l'UE. Partager la responsabilité de la protection des réfugiés nécessite que des mesures supplémentaires soient prises au sein même de l'UE, il s'agit





*d'aller au-delà des aides financières. L'an dernier, des débats sur les mécanismes de solidarité ont débuté au Parlement européen, allant de la mise en place de quotas dans les territoires de l'UE, à la possibilité pour les demandeurs d'asile de choisir depuis leur point d'entrée en UE, dans quel pays ils souhaitent entamer leur procédure de demande d'asile.*

*Alors que les demandes d'asile en UE ont augmenté dans le courant de l'année passée, les chiffres globaux restent plutôt modérés : pour les 27 États membres de l'Union européenne, 277 400 demandes d'asile ont été enregistrées en 2011, soit une augmentation de 15 % par rapport à 2010 (240 400 demandes) [HCR, avril 2012]. Cependant, en 2009 et 2010, le taux le plus faible de demandes d'asile depuis le début des années 90 a été enregistré.*

### **Migration et asile : les réactions sont déterminées par le monde qui nous entoure**

*Les phénomènes migratoires changent aussi rapidement que les situations. Les données statistiques migratoires suggèrent que les migrations sont déterminées par la disponibilité des emplois et non par les réglementations relatives aux migrations. Dans ce sens, nous avons observé l'an dernier (et les statistiques définitives pourront confirmer ou infirmer ce constat) que davantage de personnes émigrent des pays membres de l'UE les plus touchés par la crise économique, vers ceux où l'impact de la crise est moindre. Par exemple, des migrants grecs, espagnols et portugais ont rejoint l'Allemagne, les Pays-Bas ou encore d'autres pays de l'UE. La Commission européenne a récemment publié un rapport sur l'impact des fluctuations des marchés du travail dans les régions européennes, aspect qu'il serait utile d'examiner dans ce contexte. Pour beaucoup de personnes, le fait d'émigrer constitue le seul moyen de s'adapter, dans une situation sur laquelle elles n'auraient autrement ni contrôle, ni influence.*

*Il serait également important d'évoquer la situation des minorités roms en Europe, qui en partie est rattachée aux migrations, mais qui plus généralement, est une question liée au respect des minorités ethniques nationales. En collaboration avec Eurodiaconia, la CEME a entrepris certaines actions, mais nous sommes tout à fait conscients du fait qu'il faudra en mener davantage pour améliorer l'intégration des minorités roms. Nous pourrions revenir sur ce sujet au cours de la discussion, dans la mesure où l'expulsion des Roms par le gouvernement français a également lancé un débat sur la liberté de circulation et la réglementation Schengen au niveau européen.*

*Pour les réfugiés, obtenir une protection s'avère une tâche plus compliquée : la majorité des réfugiés en provenance de zones de conflit demeurent dans des pays voisins, seul un petit nombre d'entre eux a les moyens de poursuivre le voyage.*

*Dans la mesure où la Grèce et Chypre ont une proximité géographique immédiate avec l'un des conflits les plus graves aujourd'hui, qui a lieu en Syrie, les réfugiés et les demandeurs d'asile arrivent, toujours plus nombreux, en Grèce. Le durcissement des mesures par les autorités grecques a pour corollaire l'augmentation du chômage, du nombre de sans-abri et des personnes à la rue. Ainsi, même si la Grèce reconnaissait aujourd'hui la nécessité d'octroyer davantage la protection et le statut de réfugié aux demandeurs, quelles seraient leurs perspectives d'avenir ? Malheureusement, la situation s'est encore dégradée, d'autant plus que le système d'asile ne fonctionne toujours pas en Grèce. De nombreuses demandes d'asile non traitées se sont accumulées pendant plusieurs années, et il est toujours aussi difficile de soumettre une demande, en particulier lorsque les personnes sont détenues, ce qui est souvent le cas. Pour ces raisons, il n'est pas possible de proposer une évaluation réaliste du nombre de demandeurs d'asile et de réfugiés qui sont arrivés sur le territoire grec. Conscients de ces graves difficultés, la plupart des États membres de l'UE ne renvoient pas pour le moment de*





demandeurs d'asile vers la Grèce, et cela, en application du règlement de Dublin. Néanmoins, les réfugiés qui ont l'intention de poursuivre leur parcours doivent s'adresser à des passeurs ; dans la plupart des cas, les départs légaux vers d'autres pays sont rares.

### **La diversité : une réalité présente et future pour les sociétés européennes**

Le bilan démographique 2010 de la Commission européenne édité en mars 2011 par Eurostat et la direction générale Emploi, affaires sociales et inclusion, et intitulé « Des Européens plus âgés, plus nombreux et plus différents » [“Older, more numerous and diverse Europeans”], fournit des informations détaillées sur les mouvements à destination et au sein même de l'UE. Il démontre que les sociétés européennes se diversifient de plus en plus au fil du temps, dans la mesure où les tendances migratoires ont un impact double sur les pays d'Europe, à savoir par l'immigration, mais aussi l'émigration.

La diversité est à la fois un défi et une opportunité. Dans les sociétés, le sentiment de peur des immigrants est répandu. Quant aux nouveaux arrivants, ils craignent d'être rejetés et de faire l'objet de discriminations. Au cours de la dernière décennie, certains programmes d'intégration ont été mis en place pour souligner que l'intégration constitue un « processus à double sens ».

Les Églises à travers l'Europe ont relevé certains de ces défis, ont fait le point sur la question de la diversité et ont organisé des rencontres concrètes. Dans ce sens, le réseau français Mosaïc a d'ailleurs participé au projet « MIRACLE : Intégration des migrants par le biais de la religion, de l'activité et de l'échange et l'apprentissage culturels » [“MIRACLE Project – Migrant Integration through Religion, Activation, Cultural Learning and Exchange”].

### **Conclusion et recommandations**

À l'heure actuelle, les Églises à travers l'Europe et les groupes constituant la CEME sont actifs à différents niveaux. Les failles du système d'asile ont conduit des Églises à ouvrir leurs portes, comme un lieu de refuge, de plus en plus pour les déboutés du règlement Dublin. Un plaidoyer commun en faveur de l'amélioration des procédures de décision en matière d'asile est proposé au niveau national et européen. Ensemble, nous cherchons à limiter et à trouver des alternatives à la détention dans le cadre de l'immigration. L'objectif de notre plaidoyer est de revendiquer le droit à la vie familiale et d'obtenir des réglementations plus équitables et accessibles en matière de migration.

Au cours de « l'Année européenne des Églises pour la migration 2010 » [“European churches responding to migration 2010”], nous avons déclaré que « les chrétiens étaient des migrants par vocation ». Ainsi, les chrétiens s'identifient aux migrants et aux réfugiés, mais soulignent également que la responsabilité doit être partagée.

Traduction Sabrina Loulou



# Responsabilités et engagements : une question éthique

**Denis Müller, professeur d'éthique aux Universités de Genève  
et de Lausanne (Suisse)**

## 1. La complexité de la réalité

- 1.1 Une éthique de responsabilité n'est jamais convaincante si elle simplifie la réalité au point de ne pas prendre en compte les tensions et les contradictions qui se proposent.  
En entrant dans la question par la porte de la responsabilité, nous indiquons d'emblée que l'accueil de l'autre, l'hospitalité, ne peut pas être imposé comme un idéal déontologique ou comme une conviction absolue, hors d'une réflexion sur les conditions de cette hospitalité et sur la manière de surmonter le clivage entre l'hôte et l'ennemi (tous deux « racines » de l'hospitalité, cf. Derrida)<sup>6</sup>.
- 1.2 L'indignation ne peut jamais se substituer à l'analyse rationnelle et objective de la réalité. Cf. J.-F. Mattéi, *L'homme indigné*, Cerf, 2012, en réaction partielle contre Stéphane Hessel, « Indignez-vous ».
- 1.3 La complexité ne peut jamais devenir prétexte au silence ou à la lâcheté.  
Parmi les éléments de la complexité, je citerais ceux-ci :
  - a) Faut-il traiter ensemble ou séparément la question de l'asile et celle de la migration ?
  - b) A force de les confondre, ne risque-t-on de masquer la dimension politique de l'asile et la dimension économique, voire culturelle, des migrations ?
  - c) À force de les opposer, ne risque-t-on pas, inversement, de perdre de vue l'intime connexion du politique, de l'économique et du culturel ?
- 1.4 La complexité peut et doit être comprise comme une chance pour une éthique plus incarnée :
  - a) Nous sommes appelés à remettre en cause le cadre apparemment évident de l'état-Nation qui domine au fond toute notre compréhension de ce qui se situe à l'extérieur de nous-mêmes (cf. J. Habermas, *La constitution de l'Europe*, trad. fr, Paris, Gallimard, 2012 ; et déjà Jean-Marc Ferry, *La question de l'Etat européen*, Paris, Gallimard, 2000).
  - b) Mais nous ne pouvons pas, d'un autre côté, fuir en avant dans une vision purement cosmopolitique ; ou en tout cas pas dans une vision cosmopolitique qui supposerait l'effacement de la

---

<sup>6</sup> Voir notre article « Patrie des voyageurs. Pour une éthique des migrations », *Concilium* 248, 1993, p. 159-177 = « Heimat für Menschen unterwegs. Für eine Ethik der Wanderungsbewegungen », *Concilium* 248, 1993, p. 361-374



question des frontières et du lien entre les peuples et les territoires.

## 2. La force des convictions

- 2.1 Le témoignage en faveur des droits de l'Homme est toujours imprescriptible. L'hospitalité, de ce point de vue, ouvre un horizon de sens qui va au-delà des questions politiques de l'asile et de l'immigration ; loin de se concentrer uniquement sur l'homme qui vient du dehors ou de l'extérieur, menaçant ainsi nos frontières mentales et culturelles, elle implique de considérer le sens de l'autre au sein de notre propre communauté ou collectivité ; elle est déjà une question éthique et démocratique interne avant d'être une question tournée vers l'extérieur.
- 2.2 Ce témoignage concerne toujours aussi et sans doute d'abord l'individu singulier. Tout homme, toute femme et tout enfant vulnérables et menacés doivent faire l'objet d'une défense éthique et d'une protection juridique et politique inconditionnelles. J'en veux pour preuve la légitimité de la prise en charge scolaire ou formative des sans-papiers (Etienne Piguet, *Le Temps*, 11 janvier 2013).
- 2.3 Ce témoignage éthique concerne toujours aussi les groupes (ethniques, religieux, sociaux, etc.) ou les populations vulnérables et menacées.

## 3. Les lumières de la foi

- 3.1 La foi chrétienne apporte une plus grande radicalité aux convictions humanistes.
  - a) Ce n'est qu'en extrême instance que la foi chrétienne peut envisager d'adopter une position de résistance absolue.
  - b) Le politique et le cosmopolitique sont par excellence des lieux de solidarité et de compromis entre des positions diversifiées et parfois même opposées.
- 3.2 La foi chrétienne est porteuse d'une espérance qui, à la limite, peut s'avérer « contre toute espérance ».
  - a) Cette radicalité de l'espérance chrétienne confère à celles et à ceux qui s'en reconnaissent porteurs un désintéressement spécifique.
  - b) Il peut s'imposer parfois aux chrétiens et aux Églises d'opter pour des comportements prophétiques, en tant que témoins, par exemple en servant de lieu d'asile à des personnes menacées ; mais jamais cette posture prophétique ne se substitue à la nécessité d'élaborer une solution politique communément partagée.
- 3.3 La foi chrétienne cesse d'être à la hauteur de l'humain quand elle confond l'espérance et l'idéalisme.



#### 4. La charge de la responsabilité

- 4.1 Notre responsabilité est autant de parole et de présence active sur le terrain que d'analyse et de lucidité.
- 4.2 Nous avons le devoir de parler et d'agir avec discernement.
- 4.3 Le poids des injustices et des négligences est tel que nous pourrions être écrasés par trop de responsabilité. Il nous faut accepter avec humilité et patience d'être des témoins de l'essentiel et non pas des fanatiques de la propre justice.

#### 5. La résilience, l'intelligence et la persistance des engagements

- 5.1 Il n'y a pas de contradiction a priori entre l'intelligence et l'engagement.
- 5.2 La résilience est une forme concrète essentielle de l'espérance en acte.
- 5.3 L'espérance en acte est la condition de possibilité de l'intelligence éthique.





# Envoi

## Christian Bouzy, président de la Commission « Accueil de l'Étranger » de la Fédération de l'Entraide Protestante

Les derniers mots de ce colloque seront sous la forme d'un envoi avec trois appels pour nous permettre de repartir avec des perspectives :



### **1) Appel à la responsabilité !**

*La responsabilité, c'est un des mots-clés de ce colloque qui a été décliné par plusieurs intervenants, et c'est un mot important, à une époque où on ne croit plus guère en notre capacité citoyenne à faire bouger les choses, et où peut-être nous-mêmes doutons de l'efficacité de nos actions de plaidoyer, soyons assurés que nous avons toujours un rôle à jouer. Ne nous résignons pas, mais réapprenons à espérer. Et certainement il est plus facile d'espérer en unissant nos efforts et en organisant des coalitions sur le plan européen.*

*À cet égard, la présence à ce colloque de Doris Peschke, secrétaire générale de la CEME est importante, mais aussi votre présence à vous tous qui êtes venus de plusieurs pays d'Europe. Tout cela nous incite, au-delà de ce colloque, à aller plus loin dans la mutualisation de nos savoir-faire et de nos expériences, plus loin dans le partage d'engagements communs à l'échelle de l'Europe. Il nous faut, me semble-t-il, nous engager ensemble dans quatre directions (que ce colloque a contribué à ouvrir) : premièrement dans un travail de plaidoyer auprès de nos gouvernants (par exemple pour que le droit d'asile ne devienne pas un état d'exception...); deuxièmement pour un échange sur nos pratiques d'accueil des migrants; troisièmement dans une réflexion sur nos représentations – comment nous représentons-nous nos frontières ? et l'Europe ? comme une Europe fortifiée et figée dans des frontières verrouillées, ou bien comme une Europe toujours en mouvement et donc sans cesse en recomposition ? –; quatrièmement nous engager ensemble dans un travail auprès des médias, notamment pour désamorcer des amalgames ou déconstruire des discours simplistes sur la réalité des migrants.*

### **2) Appel à la conversion des regards !**

*Je répète là une évidence, qui a déjà été développée par plusieurs intervenants : convertissons notre regard sur l'étranger ! C'était aussi un mot d'ordre de La Cimade il y a quelques années, et c'est plus que jamais d'actualité. En effet aujourd'hui, sur la figure de l'étranger pèse un préjugé défavorable, en tout cas dans nos sociétés occidentales. L'étranger est suspect a priori. Il est perçu comme une menace plutôt que comme un frère. Et je parle aussi de nous et pas seulement des autres. Comme l'a souligné Denis Müller, chacun de nous porte cette ambivalence en lui ; nous sommes aussi traversés de peurs. Et si nous ne travaillons pas sur ces peurs qui nous habitent, alors rien ne changera. Et travailler sur nos peurs, c'est s'interroger sur leurs causes qui sont multiples. Qu'est-ce qui suscite en nous un sentiment d'insécurité ? Un examen lucide nous amène à constater que le chômage ou la précarité de l'emploi est une des*





*premières causes d'insécurité, mais aussi la mobilité ou la flexibilité à laquelle nous sommes contraints dans bien des domaines de notre vie, et puis la crise financière... c'est cela qui nous met dans l'insécurité d'abord et non pas l'étranger, même si celui-ci, bien souvent, sert d'exutoire à nos peurs en étant désigné comme bouc-émissaire.*

*Et je voudrais revenir sur cette parole lumineuse qui a été citée ce matin par Pierre Bülher [Intervention non disponible dans ces actes], et qui se trouve dans la bible, dans l'épître aux hébreux, chapitre 13 : « Persévérez dans la fraternité ! N'oubliez pas l'amitié pour l'étranger, car il en est qui en pratiquant l'hospitalité ont logé chez eux des anges sans s'en rendre compte ! » Je l'interprète ainsi ; on ne peut pas se limiter à défendre des principes éthiques même si c'est important de le faire ; la confrontation idéologique ne suffit pas ; il faut pouvoir témoigner de rencontres singulières que nous avons vécues et qui ont été riches de sens pour nous. C'est ce que nous propose l'auteur de l'épître : raconter des histoires vraies, des histoires de rencontres, celles que nous vivons dans le cadre de nos actions, la rencontre d'hommes et de femmes venus de l'étranger qui ont transformé notre regard et qui nous ont apporté de la joie, et aussi des difficultés – il ne faut pas le nier – et qui nous ouvrent les yeux sur la gravité de leur situation. Ils nous rappellent que l'on ne choisit pas l'exil par plaisir ou par simple goût de l'aventure, mais parce qu'on se trouve dans une situation intolérable. Oui, c'est notre mission de témoigner de ces rencontres de personnes dont l'histoire est venue rejoindre notre histoire à un moment donné, pour l'ouvrir sur d'autres horizons.*

### **3) Appel au partage**

*« Notre monde est devenu un village » entendons-nous souvent : nous voulons dire ainsi que les communications d'un bout à l'autre du monde sont devenues faciles. Mais aussi que notre espace s'est rétréci. Nous vivons plus nombreux sur un plus petit espace. C'est une réalité incontournable qui nous oblige à changer de paradigme, ou de logiciel si vous préférez un terme plus moderne. En effet, c'est toujours le paradigme de la conquête qui nous habite depuis le XVI<sup>ème</sup> siècle ; partir à la découverte de nouvelles contrées, croire que notre horizon s'étend à l'infini, et que les ressources naturelles sont inépuisables. En réalité le paradigme de la conquête ne fonctionne plus très bien, ou en tout cas il n'est plus suffisant, il faut lui substituer le paradigme du partage. C'est-à-dire apprendre à vivre avec moins et dans un plus petit espace, et en partageant plus. Et je crois que nos lieux d'Église et d'association sont de précieux laboratoires de ce partage plus que jamais nécessaire.*

Un colloque organisé par la Commission nationale « Accueil de l'Étranger » de la Fédération de l'Entraide Protestante (FEP)

Animation du colloque par Lluis Caballé, secrétaire régional Rhône-Alpes/Auvergne/Bourgogne et chargé du dossier national « Accueil de l'Étranger »

Photos prises par Charlène Missler, en service civique à la FEP

Ces actes sont téléchargeables sur [www.fep.asso.fr](http://www.fep.asso.fr)



Découvrez notre publication « [L'hospitalité : une chance à saisir !](#) ». Commander des exemplaires en écrivant à [communication@fep.asso.fr](mailto:communication@fep.asso.fr) (1,5 € par livret frais de port inclus).

**La Fédération de l'Entraide Protestante rassemble 360 associations qui agissent dans le domaine social, médico-social et de la santé en France. Elle milite notamment en faveur d'un changement de regard sur les étrangers et veille au respect de la dignité de tous, sans distinction. Pour en savoir plus sur la fédération, ses actions, les initiatives de ses membres et ses prises de position, aller sur [www.fep.asso.fr](http://www.fep.asso.fr) ou consulter [notre page Facebook](#).**

